Ifrée
Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

gerdal
Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Localisées



Evolution des modes de production agricoles en faveur de la préservation de la ressource en eau, où sont les « freins au changement » ?

Synthèse des travaux menés entre 2020 et 2022 dans le cadre du partenariat Ifrée – Gerdal avec des chargé·es de mission de programmes Re-Sources

Claire Ruault, avril 2023

Financé par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
agence de l'eau Loire-Bretagne
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
eau GRAND SUD-OUEST AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Région Nouvelle-Aquitaine

REMERCIEMENTS

Nous remercions Johann BAUDRY, Mélina CALVY, Adrienne CAMARERO, Maude BUSNEL, Jérôme FAURIOT, Sophie GOINEAU, Jimmy JOURNAUD, Adeline MASSONEAU, Sébastien NYS, Clara SCHNAPPER, Marine SUDRES, Marine TALLON

Ils et elles sont animateur·rices Re-Sources, conseiller·ères agro environnement et eau, conseiller·ères ou technicien·nes agricoles, chargé·es de mission Eau et Captages, animateur·rices agricoles de bassins versants ; coordinateur·rices ou responsables de programmes de préservation / reconquête de la qualité de l'eau. Ils et elles ont participé activement à la réflexion collective dont nous rendons compte dans ce document, en partageant leurs expériences, leurs pratiques et leurs propositions, mais aussi leurs difficultés et questionnements. Nous les remercions vivement.

Nous remercions aussi Maelenn BINOIST (Bleu-Blanc-Cœur), Delphine DUCOEURJOLY (AgriParisSeine), Jérôme FAURIOT (Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres), Emilie LACOUR (Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale), Marine TALLON (SIAEP Nord-Ouest Charente) qui ont accepté - et pris le temps - de relire ce document, chacun avec un point de vue spécifique. Merci pour leurs contributions et commentaires éclairés.

NOTE À L'ATTENTION DES LECTEUR·RICES

Pour cette publication, nous avons souhaité tendre vers une écriture le plus inclusive possible. Cependant, afin de ne pas alourdir sa lecture, nous avons fait le choix de ne pas décliner le terme récurrent d'« agriculteurs » en « agriculteur.rices », ni le terme récurrent d' « agents » en « agent.es ». Nous vous invitons donc à considérer que « agriculteurs » désigne bien, dans cette publication, autant les agricultrices que les agriculteurs, et que « agents » désigne autant agents que agentes.

Rédaction : Claire Ruault, GERDAL
Relecture : Laurence Cardinal-André, Marie Eraud, Ifrée
Conception graphique et réalisation : Terre Nourricière

Crédits photographiques : couverture Agence de l'Eau Adour Garonne
Impression : Impact imprimerie

CC BY NC SA

Dépôt légal : septembre 2026 - ISBN : 978_2_913284_34_0

SOMMAIRE

PRÉAMBULE 5

INTRODUCTION 6

1. LA DÉMARCHE DE TRAVAIL : une réflexion collective basée sur l'expérience pratique d'intervention des animatrices et animateurs agricoles de bassins versants 10

1.1 Un groupe de réflexion représentatif de différents métiers et territoires d'intervention 10

1.2 Une combinaison de modalités de travail 11

2. CE QUE CHANGER VEUT DIRE
Quelques bases pour raisonner les processus d'évolution des pratiques en agriculture 12

2.1 Dynamiques agricoles, qu'entend-on par-là ? Eléments d'une lecture compréhensive du changement 12

2.2 Conséquences sur la manière de raisonner l'appui aux agriculteurs 18

3. S'ARRÊTER SUR LA RÉALITÉ DES SITUATIONS D'INTERVENTION
Difficultés et questionnements des agents en charge des programmes « d'action sur l'eau » 19

3.1 Différents registres de difficultés, mais un constat partagé 20

3.2 Des questions de méthode et de dispositifs de travail auprès des agriculteurs 22

3.3 Des questions de cadre d'intervention et de positionnement des animatrices et animateurs eau dans le système d'acteurs du développement agricole 25

3.4 Un manque de partenariat effectif entre « acteurs de l'eau » et autres intervenants auprès des agriculteurs : OPA, entreprises d'amont et d'aval 27

3.5 La dimension économique des évolutions de systèmes de production et le lien avec les filières ne sont pas assez pris en compte 29

3.6 Un portage politique pas suffisamment fort et affirmé publiquement 31

4. CE QUE NOUS ENSEIGNENT CES DIFFICULTÉS
Des pistes de travail pour peser sur les facteurs d'évolution des modes de production 33

4.1 Des méthodes d'intervention à renforcer, des dispositifs de travail à reconfigurer pour mieux les articuler avec les dynamiques socioprofessionnelles 34

4.2 Augmenter la marge de manœuvre de l'intervenant et renforcer sa position dans le système d'acteurs du développement agricole 38

4.3 Renforcer le portage politique des actions sur l'eau : une condition pour que les agents puissent faire leur travail 40

5. SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES 44

5.1 Agir sur le contexte et le cadre institutionnel d'intervention des animateurs et des animatrices pour assurer leur légitimité, la lisibilité et la cohérence des actions pour les agriculteurs 44

5.2 Agir sur le processus d'évolution de pratiques, en appui aux agriculteurs 46

CONCLUSION 47

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 49

ANNEXES 51

PRÉAMBULE

L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) œuvre à consolider les pratiques et les compétences des acteurs et à diffuser les acquis et les connaissances dans les domaines de l'éducation à l'environnement et des démarches participatives. Avec l'avènement de la transition écologique, la question du changement est devenue centrale en éducation à l'environnement, depuis la sensibilisation jusqu'au passage à l'action. L'Ifrée a ainsi rassemblé, produit et mis à disposition des praticiens des ressources permettant de construire des démarches d'accompagnement aux transitions, adaptées.

Au fil de ses actions, il a progressivement investi les thématiques liées à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Depuis 1999, l'Ifrée accompagne, en partenariat avec les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, les EPCI et autres acteurs territoriaux engagés dans la préservation de la ressource en eau (protection des captages, continuité écologique, déficit quantitatif, gestion des milieux aquatiques…) à travers la conduite d'expérimentations et d'actions visant à renforcer leurs compétences : formation, accompagnement de projets, mise à disposition de ressources et méthodes.

Dans ce cadre, l'Ifrée a coopéré avec les animatrices et animateurs de programmes Re-Sources en Nouvelle-Aquitaine et une diversité d'acteurs de l'eau, notamment lors de démarches de concertation, d'évaluation ou d'élaboration de programmes d'actions. Mis en place à partir des années 2000 sur le territoire de l'ancienne région Poitou-Charentes, les programmes Re-Sources sont des démarches volontaires centrées sur la préservation et la reconquête de la qualité des eaux brutes des captages d'eau potable à travers, entre autres, l'évolution des pratiques agricoles. Plus de vingt ans après la mise en place des premiers programmes de reconquête de la qualité de l'eau, les évaluations font apparaître des résultats largement en deçà des objectifs fixés, voire une dégradation de la ressource sur certains territoires. Face à ces constats, les acteurs chargés de la définition et de la mise en œuvre de ces programmes - producteurs d'eau potable, Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), ainsi que leurs partenaires et financeurs - se sont interrogés sur les raisons de ces résultats et sur les moyens de réorienter l'action. Plusieurs limites ont ainsi été identifiées. D'une part, les interventions auprès des agriculteurs et agricultrices reposent largement sur une approche individuelle et volontaire, qui ne prend pas en compte la diversité des facteurs intervenant, à différentes échelles, dans leurs logiques d'action et de décision. D'autre part, les prises de risque et les gains potentiels incertains, inhérents au changement de systèmes de production, ne sont pas toujours traités avec suffisamment d'attention. Enfin, les animateurs et animatrices de programmes ont souligné le manque de leviers dont ils disposent, dans les conditions actuelles d'exercice de leurs métiers, pour agir de manière significative sur les systèmes de production agricole.

Partant de là, l'Ifrée a souhaité, avec le soutien des Agences de l'eau et de la Région Nouvelle-Aquitaine, engager une démarche réflexive avec des professionnel·les impliqué·es dans les programmes Re-Sources en s'associant au Groupe d'expérimentation et de recherche : développement et actions locales (Gerdal). Le Gerdal est un collectif de recherche et d'intervention qui travaille sur les dynamiques d'évolution de l'agriculture dans les territoires. Ses recherches visent à comprendre la façon dont les agriculteurs prennent leur part dans la conception et l'évolution de leurs activités, et sur quelles dynamiques sociales et professionnelles cela repose ; comment circulent et se construisent les connaissances, entre agriculteurs, mais aussi, entre eux et les différents acteurs auxquels ils ont affaire dans leur métier.

Ces travaux s'inscrivent dans une perspective d'action : le Gerdal développe des démarches et outils d'intervention, en appui à des équipes de terrain, visant à mieux comprendre les logiques et les pratiques des acteurs, en particulier des agriculteurs, et à renforcer leurs capacités d'initiative et d'innovation, en veillant à limiter les effets de sélection.

La démarche réflexive conduite par l'Ifrée et le Gerdal entre 2020 et 2022, visait à aider les agents (animateur·rices Re-Sources, conseiller·ères agro environnement et eau, conseiller·ères ou technicien·nes agricoles, chargé·es de mission Eau et Captage, animateur·rices agricoles de bassins versants, coordinateur·rices ou responsables de programmes de préservation/reconquête de la qualité de l'eau) dans leur mission d'accompagnement des acteurs agricoles dans l'évolution des systèmes de production en lien avec les enjeux de transition écologique et de préservation de la ressource en eau, à partir de deux objectifs complémentaires :

- élargir la compréhension et la prise en compte des facteurs qui jouent sur la possibilité et la volonté des agriculteurs d'engager des évolutions de leurs modes de production et de leurs pratiques ;
- identifier des pistes d'amélioration et de nouveaux leviers d'intervention permettant aux animatrices et animateurs de programmes Re-Sources de mieux appuyer les agriculteurs dans la transition agroécologique à l'échelle de leurs territoires.

Basée sur un partage d'expériences entre agents et une analyse de leurs pratiques, la réflexion collective a permis de formaliser plusieurs enseignements. Ils invitent les acteurs des transitions, en particulier dans le domaine de l'eau, à considérer plus largement l'environnement professionnel et social dans lequel évoluent les agriculteurs, à repenser en conséquence leurs modalités concrètes d'intervention auprès de ces publics, et à questionner, dans un objectif d'efficacité accrue, les conditions institutionnelles qui encadrent les dispositifs et les projets au service desquels ces agents interviennent. Cette publication rend compte des principaux enseignements issus de cette recherche-action.

En 2026, dans un contexte où les enjeux liés au changement climatique et aux transitions écologiques sont plus que jamais prégnants, l'Ifrée et le Gerdal ont souhaité valoriser ces enseignements et les rendre accessibles au plus grand nombre de professionnel·les et d'acteurs concernés. Cette publication a ainsi pour ambition de leur donner des repères et de les appuyer dans leurs missions d'accompagnement des transitions.

INTRODUCTION

D'une lecture en termes « d'aversion aux risques » à une réflexion élargie qui interroge l'ensemble du contexte socioéconomique, technique et politique dans lequel s'exercent aujourd'hui les métiers de l'agriculture, et les interactions entre acteurs au sein des filières et des territoires.

Une part importante des interventions de développement auprès du monde agricole[1] est aujourd'hui centrée sur des objectifs de « transition agroécologique » pour reprendre le terme consacré. Les postulats qui traversent les débats au sein des agents chargés « d'accompagner le changement » de pratiques, de systèmes de production, et qui fondent les approches en vigueur se résument souvent à l'idée suivante : « les agriculteurs ont des aversions au changement », ou une « aversion au risque ». L'intervention de développement est alors abordée en termes de « lever les freins au changement » ou « les résistances au changement », de travailler sur les « peurs » (du risque, du regard des voisins, etc.).

Or ce que l'on peut observer sur le terrain, ainsi que les travaux de recherche sur les processus d'innovation en agriculture, mettent clairement en évidence **les limites à cette approche**, parmi lesquelles on peut retenir plusieurs points.

Un constat tout d'abord

Les agriculteurs changent en permanence ; c'est même une des professions qui a démontré une des plus fortes capacités d'évolution dans les dernières décennies. En atteste la vitesse avec laquelle se développe en ce moment la méthanisation dans les fermes (ce qui n'est pourtant pas un investissement minime), ou encore les réorientations rapides de production en fonction de l'évolution du marché. Et si on regarde en arrière, sur le plus long terme, on rappellera les profondes mutations du monde agricole depuis l'après-guerre, avec une réorganisation complète du travail, du rapport aux éléments végétaux et aux animaux, des modes de commercialisation, etc.



Evidemment selon le point de vue d'où l'on regarde les dits changements, on peut les considérer comme souhaitables ou non. **C'est donc plutôt le type d'évolutions des modes de production agricoles, et plus largement de l'agriculture, qui, du point de vue de ceux qui ont en charge la protection d'un bien commun comme l'eau potable, la biodiversité, la santé..., pose « problème »**. Dans tous les cas, formuler les différentes situations rencontrées en termes de « freins (des

1. En particulier celles portées par les organismes dits « de développement agricole » (Chambres d'agriculture, CIVAM, associations de développement de l'agriculture biologique, etc.), et plus récemment par des collectivités territoriales.

agriculteurs) au changement » empêche de regarder les évolutions à l'œuvre dans les fermes, et de chercher à comprendre, dans leur complexité, **les facteurs qui jouent sur ces évolutions et qui déterminent les choix des agriculteurs.** Car il s'agit bien de choix, quand bien même ces choix sont encadrés par des mesures de politiques publiques ou plus ou moins conditionnés par des logiques de filières, de marchés, sur lesquels les agriculteurs n'ont pas forcément prise.

Une autre limite de ces approches en termes de « freins au changement » est d'aborder le sujet sur un registre psychologisant et individualisant

Le changement serait une histoire d'aptitude individuelle, de disposition psychologique, selon des termes souvent employés dans des typologies d'agriculteurs (**« dynamique », « ouvert », « enclin au risque »** ...), ou encore de **prise de conscience** des enjeux de bien commun.

On peut s'étonner, à l'heure où sont mis en avant des principes de co-conception censés rompre avec les « vieilles » approches diffusionnistes qui fondaient le développement agricole des années d'après-guerre, de retrouver ici une des grilles de lecture propres à ces approches[2]. A ce titre, les analyses du bilan de programmes visant une diminution de l'usage des pesticides (Ecophyto), montrent la prédominance d'une approche basée sur la diffusion de « bonnes pratiques », et qui se traduit notamment par l'accent mis sur la production de références et la communication (Guichard et al, 2017 ; Aulagnier, 2020).

Une telle approche individualisante fait abstraction de la réalité des dynamiques techniques, économiques, sociales et politiques dans lesquelles s'insèrent les agriculteurs et dont ils sont partie prenante. Par là même elle passe à côté de ce que sont aujourd'hui les conditions d'exercice des métiers d'agriculteurs, **en interaction avec des stratégies de filières, des orientations et des mesures de politique publique, des logiques d'intervention des institutions, des « programmes » et « projets » de développement, etc.**

La compréhension de ces interactions, de la manière dont elles se traduisent dans des modes de production et des pratiques, ont pourtant fait l'objet de travaux depuis les années 80, qui marquent le début des **approches systémiques** en agriculture. Au fil du temps, ces travaux n'ont cessé d'élargir les grilles de lecture pour comprendre les facteurs qui jouent sur les logiques d'action des agriculteurs ; conduisant à élargir **les échelles d'analyse : de la parcelle ou même du geste technique sur la parcelle ou auprès du troupeau, à l'exploitation[3], puis au territoire, quand ce n'est pas le contexte national ou international**. En 1990, un des premiers programmes de recherche-développement visant à lutter contre les pollutions d'origine agricole sur un périmètre hydrominéral[4] posait comme base de travail un principe de « globalité » : il fallait **raisonner en interdisciplinarité** (entre les dimensions hydrogéologique, écologique, technique, économique et sociologique) et intégrer différents niveaux depuis la parcelle jusqu'aux réseaux de relations, aux filières (industriels et commerciaux), aux organismes professionnels. Autrement dit, il posait clairement comme postulat que le changement de systèmes de production en lien avec des enjeux environnementaux ne pouvait pas se raisonner à l'échelle des individus agriculteurs, mais bien à celle des interactions entre acteurs (et au sein même des agriculteurs), appréhendées notamment sous l'angle des stratégies de négociation technique et économique. C'est dans ce sens que l'on peut parler du changement comme un « produit négocié ».[5]

2. Le changement y est abordé comme la diffusion des innovations de la recherche vers les agriculteurs, s'appuyant sur des personnes « leaders », « dynamiques » et « motivées » pour peser sur les « autres » agriculteurs, considérés comme plus ou moins enclins à recevoir les « messages » et classés alors selon leur degré « d'adhésion » ou de « réceptivité » vis-à-vis des nouvelles techniques.

3. Benoit M. et al, 1988. Diagnostic global d'une exploitation agricole : une proposition méthodologique. Etudes et recherches sur les systèmes agraires et le développement. N°13 - INRA

4. Brossier J. et Chia E. 1990. Pratiques agricoles et qualité de l'eau. Construction d'une recherche-développement dans le cas d'un périmètre hydrominéral. Economie Rurale, n°199, Sept –oct. 1990.

5. Darré J.P., Le Guen R., Lemery B., 1989 Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. In: Économie rurale. N°192-193, 1989. pp. 115-122

Quant au rôle des politiques publiques

Les travaux d'économistes, d'agronomes et d'historiens ont montré comment les mesures volontaristes mises en place dans les années d'après-guerre ont fortement orienté les modes de production et de mise en marché des produits agricoles[6]. **Ces évolutions rapides s'inscrivaient dans un contexte de pacte social**, à savoir une cohérence entre des objectifs et des valeurs (faire de l'agriculture un secteur économique majeur de la croissance, « l'agriculture nourricière est source de richesse », l'amélioration des conditions de vie, la parité de revenus…), portées à la fois par la société et la profession agricole ; et tout un ensemble de dispositifs de politiques publiques et de moyens dans le développement agricole, la formation, la recherche.

Or **aujourd'hui ce pacte social n'existe pas** et les agriculteurs se trouvent face à un **contexte brouillé** qui se traduit par des injonctions contradictoires, par des moyens peu en adéquation avec les objectifs, par une superposition de programmes, de mesures (à différentes échelles et portées par une multiplicité de structures) dont la lisibilité est loin d'être évidente :

- D'un côté des politiques publiques localisées (Mesures Agro-Environnementales et Projets Alimentaires Territoriaux avec mise en avant du bio et local, etc.) pour inciter à produire propre, sain, et relocaliser l'alimentation ; de l'autre une libéralisation du marché, des réglementations et accords nationaux et internationaux, qui placent les agriculteurs en concurrence et les poussent à produire à moindre coût[7] ; ou encore des mesures de soutien à l'échelle Européenne (dans le cadre de la Politique Agricole Commune) parfois peu compatibles avec les mesures à l'échelle des territoires[8].
- Un autre paradoxe tient aux injonctions permanentes à innover (et qui dit innovations dit expérimentations, faites d'incertitudes, de tâtonnements, succès et échecs…), alors qu'en même temps les activités agricoles sont de plus en plus soumises à un encadrement normatif. Ainsi des dispositifs agro-environnementaux qui tendent à inscrire l'action dans des cadres figés, et dont les agriculteurs se saisissent souvent dans une logique de guichet ou de « mise en conformité » vis-à-vis des normes, aux dépens d'une réflexion autonome sur l'évolution de leur système de production.

Pour les agriculteurs, un tel contexte se traduit souvent (mais de façon variable tant le milieu agricole est aujourd'hui hétérogène) par un profond sentiment de déclassement. Et sur le plan de la conduite de leurs activités, c'est un sentiment d'incertitude sur l'avenir : « on n'a pas de vision sur l'avenir », d'une part, et de dépendance, d'autre part, qui s'exprime de plus en plus clairement, alors même qu'ils sont soumis à une **exigence de performances technique, économique, environnementale, sociale**[9].

6. Muller Pierre. La politique agricole française : l'Etat et les organisations. Economie Rurale n°255-256, 2000 - Bourgeois L. (2007). Soixante ans de politique agricole en France. Un volontarisme politique dans un contexte favorable. Economie rurale n° 300 | Juillet-août 2007 Regards sur l'évolution de l'agriculture et du monde rural

7. L'absence de soutien aux agriculteurs pour faire face aux aléas du marché et consolider ainsi des modes de production en phase avec les enjeux de transition agroécologique est à ce titre emblématique.

8. Kroll J.Ch., Pouch T., Régulation versus dérégulation des marchés agricoles : la construction sociale d'un clivage économique. In : L'homme et la société 2012/1-2 (n° 183-184) - Kroll J.Ch. « Politique agricole. L'insoutenable légèreté des économistes », Économie rurale n° 300 | Juillet 2007

9. Sentiment que l'on retrouve dans les entretiens menés par les étudiants d'Agro- ParisTech en 2021 auprès d'agriculteurs de deux territoires d'intervention des membres du groupe de réflexion.

Une réflexion sur les facteurs d'évolution des modes de production agricoles et sur les leviers qui permettraient de passer à la vitesse supérieure en matière de protection des ressources ne peut donc :

- ni se situer en dehors d'un tel contexte,
- ni faire abstraction des éléments d'analyse ci-dessus sur les limites des approches en vigueur.

Il s'est donc agi, pour pouvoir lire et analyser les réalités observables sur le terrain dans leur complexité, de déplacer l'objet du questionnement, de présupposés « freins au changement » ou « aversions au risque », vers une **réflexion sur les dimensions en jeu dans les logiques d'action des agriculteurs, et sur la façon dont les programmes d'action en faveur de la préservation de la ressource en eau, tels qu'ils sont pensés et conduits, les prennent en compte ou pourraient les prendre en compte.**

Et face aux difficultés rencontrées par les agents en charge de ces programmes, avec pour certains un sentiment d'épuisement, il s'agissait aussi de leur permettre de partager leurs questionnements en mettant leurs expériences pratiques au cœur de la réflexion, pour tenter d'y voir plus clair sur les raisons de ces difficultés - ou échecs - au regard des missions et objectifs qui leur sont assignés.

1. LA DÉMARCHE DE TRAVAIL

une réflexion collective basée sur l'expérience pratique d'intervention des animatrices et animateurs agricoles de bassins versants

La démarche visait donc **deux objectifs complémentaires** :

- **Engager une réflexion collective, sur la base de l'expérience des agents** en charge de l'animation agricole, l'appui technique, la coordination au sein de programmes de reconquête de la qualité de l'eau (ou plus largement de protection des ressources), et des difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs de ces programmes. A partir de cette analyse de la pratique, il s'agissait ensuite de dégager des pistes possibles d'amélioration.
- **Renforcer les compétences des agents**, en s'appuyant sur des temps de formation autour de deux axes : des **moyens d'analyse pour mieux comprendre les situations**, et des **outils de méthode** pour y voir plus clair sur des choix de dispositifs et de modalités d'intervention auprès des agriculteurs.

Ces deux objectifs sont indissociables : les apports en sociologie du changement et du travail en agriculture, associés à des principes de méthode, ont apporté un corpus commun de références et une grille d'analyse (résumés en partie 2), indispensables pour une lecture partagée des situations. Les récits de pratiques et d'expériences sont la base du matériau d'analyse ; ils sont questionnés à la lumière de ces apports conceptuels et méthodologiques.

1.1 Un groupe de réflexion représentatif de différents métiers et territoires d'intervention

La constitution d'un « Groupe de réflexion » a été la pièce maitresse de ce travail. La participation à ce groupe était basée sur le volontariat. Il s'est mis en place après une présentation des objectifs de la démarche et de propositions de modalités de fonctionnement du groupe.

Il a réuni une **douzaine d'agents**, travaillant principalement dans des syndicats mixtes et établissements publics (EPTB) en charge de programmes Re-Sources. Les autres structures associées (coopératives et négoces, Chambres d'agriculture) n'y étaient représentées que par une personne de chacune de ces institutions, malgré les tentatives et l'intérêt mis en avant d'avoir à minima un binôme animateur de bassin versant / partenaire du programme pour chaque territoire. Doit-on y voir une difficulté à concrétiser des partenariats opérationnels, au-delà des maitrises d'ouvrage partagées ?

Des missions ou métiers, pour moitié d'animation, conseil sur le terrain, en lien direct avec les agriculteurs, **et pour moitié de coordination**, animation transversale de programmes. A noter pour les premiers que les activités concrètes varient beaucoup, notamment au regard de la place qu'occupent ou non des activités de conseil technique, d'appui à l'expérimentation ou d'expertise.

Des territoires et échelles d'intervention très divers. L'annexe 1 présente les principales caractéristiques des territoires concernés : des échelles d'intervention allant d'un bassin versant avec plusieurs dizaines de communes, à des sous-bassins versants, ou des aires d'alimentation de captage (AAC) de quelques communes avec une trentaine ou une cinquantaine d'agriculteurs « qu'on connait alors bien ». Les systèmes de production présentent un certain nombre de points communs, à savoir une forte présence des grandes cultures céréalières, parfois combinées avec la vigne et/ou un peu d'élevage.

1.2 Une combinaison de modalités de travail

La démarche adoptée (qui s'est déroulée sur un an) a combiné plusieurs modalités de travail, permettant de croiser différentes sources d'informations et d'observations, et différents angles d'analyse et de réflexion.

Des temps de formation - réflexion collective au sein du Groupe

Ces temps de formation se sont faits en alternance avec des temps d'apports et des temps de travaux en sous-groupes basés sur l'échange de pratiques. Ces travaux de groupe ont pris la forme de réunions centrées d'abord sur « les difficultés rencontrées dans nos activités d'appui aux agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques », et ensuite sur la recherche de solutions. Pendant les travaux, ont été produits :

- **Une problématique partagée**, c'est-à-dire un ensemble de **questions précises de travail**, reformulées à partir d'un approfondissement des difficultés, et rapportées à des situations et un **point de vue** situé (activités et positionnement des agents).
- **Une analyse des facteurs** pouvant expliquer la manière dont les problèmes se posent.

En parallèle, un travail « d'analyse de situation » par territoire, basé sur :

- **Des entretiens avec certain·es animateur·rices et chargé·es de mission des territoires** (Eau 17 : Aire d'Alimentation de Captage du Landrais, SERTAD : AAC Chancelée, EPTB Charente : captages de Coulonge et St Hippolyte, SMAEP 4B, Syndicat Nord-Ouest Charente et COOP de Mansles, Eaux de Vienne) : sur les caractéristiques agricoles de leurs territoires et les enjeux d'évolution des pratiques, sur leurs activités, leurs questionnements et leurs attentes vis-à-vis de la démarche de recherche-action qui se mettait en place.
- **Une fiche remplie par les animateur·rices**, sur la base d'une grille commune (cf. Annexe 1), visant à « caractériser (à minima et selon certains angles) les territoires et à évaluer la faisabilité d'une expérimentation avec des groupes d'agriculteurs », en fonction de ce qui avait déjà été fait, des partenariats établis et possibles, de la dynamique socioprofessionnelle locale.

Une mise en pratique sur certains territoires (AAC Landrais et AAC La Chancelée), dans le cadre de réunions avec des agriculteurs, **d'outils méthodologiques partagés en formation**. Ce qui a donné lieu à des échanges avec les animateur·rices, en amont pour préparer, et après les réunions pour analyser les résultats.

> **Remarque : peu ou pas d'expérimentation de terrain à grande échelle**
>
> L'expérimentation de démarches d'intervention basée sur la mise en place et l'animation de (nouveaux) groupes d'agriculteurs était envisagée au départ, mais cela ne s'est pas fait. D'une part, l'hypothèse selon laquelle le facteur « méthodologique » n'était pas forcément le plus déterminant dans l'ensemble des facteurs qui jouent sur les résultats décevants des actions menées et sur les difficultés rencontrées par les animateur·rices, s'est confirmée au fil de l'analyse. D'autre part, les moyens humains (en temps de travail) nécessaires à une telle expérimentation, sur des territoires où aucun groupe d'agriculteurs n'était déjà en place et où il s'agissait donc de « partir de zéro », n'étaient pas suffisants.
>
> Les propositions de méthode travaillées et pratiquées lors des temps de formation ont néanmoins permis à celles et ceux qui le souhaitaient d'expérimenter de nouvelles façons de faire, notamment dans la conduite de réunions avec les agriculteurs, et dans la manière d'identifier leurs « besoins ».

Une enquête par les étudiant.es de AgroParistech en janvier 2021 sur deux secteurs : le sous-bassin de Pamproux et l'aire d'alimentation de captage (AAC) du Landrais, a permis de rencontrer une vingtaine d'agriculteurs et une dizaine d'agents d'organisations professionnelles agricoles (OPA), de coopératives et négoces.

2. CE QUE CHANGER VEUT DIRE

Quelques bases pour raisonner les processus d'évolution des pratiques en agriculture

Questionner les interactions entre les actions menées dans le cadre de programmes de protection de la ressource en eau et les dynamiques agricoles à l'œuvre sur ces territoires - en quoi ces programmes contribuent plus ou moins à peser sur des évolutions, voire des réorientations majeures, des pratiques et modes de production - suppose de clarifier ce qu'on entend par dynamique agricole et sur la base de quelle grille de lecture nous en proposons une certaine compréhension. Sans prétendre ici rendre compte de tous les travaux menés depuis les années d'après-guerre (années 50) sur les transformations à l'œuvre dans le monde agricole, il s'agit plutôt de tirer parti des principaux enseignements des travaux qui ont émergé à partir des années 80 pour rompre avec les approches diffusionnistes, en nous appuyant en particulier sur les recherches et les expérimentations de dispositifs d'action du Gerdal. Ces travaux ont été à la base des apports auprès du groupe de réflexion (voir références bibliographiques en page 49).

2.1 Dynamiques agricoles, qu'entend-on par-là ? Eléments d'une lecture compréhensive du changement

La notion de **dynamique agricole** peut désigner l'évolution de l'agriculture et des modes de production telle qu'on peut l'observer et la décrire en termes d'évolution du nombre d'agriculteurs, de productions (en volumes et en surfaces), de structures des exploitations, de pratiques et de modes de production, etc.

Ces évolutions tangibles renvoient en amont à **des dynamiques d'acteurs, des processus au travers desquels se discutent et se négocient ce qu'il convient de faire et comment**. Ces processus opèrent à tous les niveaux, qu'il s'agisse des orientations des politiques publiques et des réglementations, des stratégies de filières, des choix de modes de production et de commercialisation... Ils s'inscrivent dans **des formes de relations et des interactions entre acteurs** qui mettent en jeu des moyens d'action, des marges de manœuvre, des compétences et des ressources, des positions sociales qui sont loin d'être égales.

Parler de choix de modes de production renvoie à **un double postulat de base** :

- Ce que font les agriculteurs s'inscrit dans la limite de ce qui est autorisé par la loi. L'usage de produits phytosanitaires et d'engrais azotés de synthèse, de même que leur réduction ou leur suppression, et les évolutions de pratiques qui y sont liées, constituent donc, dans une situation et dans un contexte (plus ou moins restrictif) donnés, des choix possibles.
- Comprendre ces choix signifie les resituer dans ces processus d'interactions et au regard d'une rationalité des agriculteurs qui intègre de multiples critères d'analyse des situations et de décision.

Sortir d'une vision idéologique, et resituer les choix des agriculteurs au regard d'une diversité de critères et dimensions en jeu

Les nombreuses expériences d'actions menées en lien avec des enjeux environnementaux, comme les enquêtes de terrain, ont montré qu'au-delà d'un débat idéologique porté notamment par des responsables professionnels dans des instances de gouvernance, lorsqu'on discute avec les agriculteurs sur un registre pratique, il n'y a pas d'un côté ceux pour qui la question environnementale n'existerait pas du tout (en atteste la connaissance des enjeux de qualité de

l'eau dans les enquêtes sur le sous bassin de Pamproux et l'aire d'alimentation de captage (AAC) du Landrais), et de l'autre des agriculteurs pour qui cette préoccupation guiderait à elle seule leurs choix (Le Guen, 2006; Lemery, 2011 ; Hervieu & Purseigle 2013). On a plutôt **un éventail large de motivations et de critères de choix**, qui renvoient eux-mêmes à des conditions de travail, des positions dans les systèmes d'acteurs sur un territoire donné, des conceptions de leur métier et de son lien à la nature, extrêmement diverses. Pour autant, ces conceptions s'inscrivent dans une même volonté de « bien faire son métier ». Et quand bien même la sensibilité environnementale est forte, elle n'est pas dissociée de préoccupations économiques (recherche de diminution des coûts, sécurité des débouchés et valorisation des produits ...), ou d'une recherche d'autonomie accrue. D'un autre côté, si les discours de certains agriculteurs à l'encontre des « écolos » peuvent être virulents, ces mêmes agriculteurs, du fait même d'un métier et d'activités en lien avec le vivant, ressentent les effets de l'évolution de leur environnement naturel et du changement climatique, et peuvent en parler.

On l'aura compris, l'entrée par les positionnements idéologiques est peu éclairante pour comprendre les pratiques agricoles et les déteminants de leurs évolutions.

Penser le changement comme un processus complexe et incertain de redéfinition des règles d'action, en lien avec des problèmes que l'on se pose ...

Changer de pratiques n'est jamais un but en soi. On change de manière de faire, de produire :

- Pour répondre à des préoccupations, résoudre un problème, améliorer une situation.
- Parce qu'on y est contraint (nouvelle réglementation, disparation d'un débouché, modification des termes du marché ou d'un cahier des charges, maladie, etc.).
- Pour saisir une nouvelle opportunité ou demande : par exemple fournir la restauration collective, répondre à une demande de tel ou tel produit...

Dans tous les cas, cela va se traduire par des questionnements et des problèmes à résoudre. Autrement dit, **le changement commence par des questions que l'on se pose d'un point de vue donné**, c'est à dire en lien avec des activités spécifiques, exercées dans une situation et un contexte donnés, et à partir d'une certaine analyse des situations, de certains objectifs. Ces questions ne se posent pas de la même façon pour tous les agriculteurs (comme le montrent les exemples ci-dessous, issus de travaux en groupes) et **dans tous les cas ne peuvent pas être posées à leur place.**

Rotations, choix des intercultures (groupe « diminuer les intrants en céréales »)

On a arrêté les féveroles car on ne contrôlait plus... alors il y a le maïs mais on a arrêté car il faut des équipements spécifiques, et dans le cas de nos groupes, 50-60 ha de tournesol on a l'équipement qu'on a déjà partagé. C'est des charges en plus qui vont venir sur nos exploitations, donc on veut l'utiliser au maximum... En basses terres ça se complique, avec les prédateurs, une fois qu'on est sur 2ème, 3ème feuille, ça va, mais les limaces attrapent le tournesol avec au moins deux paires de feuilles... si chaleur et humidité elles viennent très vite

Agriculteur en grandes cultures, Grand Est

Implanter des légumineuses ? ... Pourquoi pas... ! Mais est-ce qu'économiquement ça peut être rentable ? On disait peut-être ! Et faut pas qu'on y passe trop de temps non plus ... si on se complique, tout seul en plus... Si c'est gourmand en travail, moi, je le fais pas »

Eleveur en Bretagne

Nous c'est l'intérêt de faire pâturer mais on laisse un petit couvert qui permet de retravailler plus facilement... c'est difficile à maîtriser. Tant qu'il est petit (le radis) ça va, dès qu'il commence à grossir les vaches le laissent... Par contre après pâturage, ça amène peut-être pas autant d'azote qu'un engrais vert, mais d'un autre côté y a les déjections.

Agriculteur, grandes cultures et élevage, Grand Est

Un processus complexe : pas de solutions toutes faites. L'élaboration de solutions maîtrisées, qui s'intègrent durablement dans le fonctionnement de l'exploitation, peut être appréhendée comme un processus de redéfinition des règles d'action qui, d'une part, touche à différentes dimensions de ce fonctionnement et dépasse la seule échelle de l'exploitation (comme le montrent les exemples ci-dessus : type de sols, équipement et organisation collective, combinaison de production, maitrise technique des maladies et ravageurs, pratiques agronomiques…), et d'autre part, s'inscrit dans un champ des possibles.

> **Les règles d'action des agriculteurs (et leur évolution) renvoient à des critères de décision, fondés sur des systèmes de valeurs et de normes, des moyens disponibles et des contraintes matérielles, qui définissent le champ de ce qu'il est possible et souhaitable de faire suivant des logiques pratiques qui ont leurs exigences propres. Dans ces conditions, les changements visés par les actions sur l'eau dépendent du sens que ces changements peuvent prendre pour les agriculteurs concernés au regard de leurs activités.**
>
> Ruault et Lémery, 2000. Analyse sociologique d'actions sur l'eau. Des enseignements pour l'action

Un processus de formulation et de résolution de problèmes qui s'opère sur la durée et relève de différentes dimensions

Dès lors qu'il s'agit de modifier en profondeur le système de production, c'est un processus **qui s'inscrit dans la durée**, et procède d'une mise au point au cas par cas, au fil d'essais, de tâtonnements, de succès et d'échecs. Cela se traduit par une succession de questions dont le traitement renvoie à la prise en compte par les agriculteurs d'un ensemble de facteurs d'ordre à la fois technique, économique, social et organisationnel.

Ces facteurs opèrent à **différentes échelles** : celle de l'exploitation, celles des filières et des marchés, celles des dynamiques socioprofessionnelles dans lesquelles s'insèrent les agriculteurs, qui se caractérisent par des formes de relations, d'organisation et de coopération, et par des positions de pluri-appartenance.

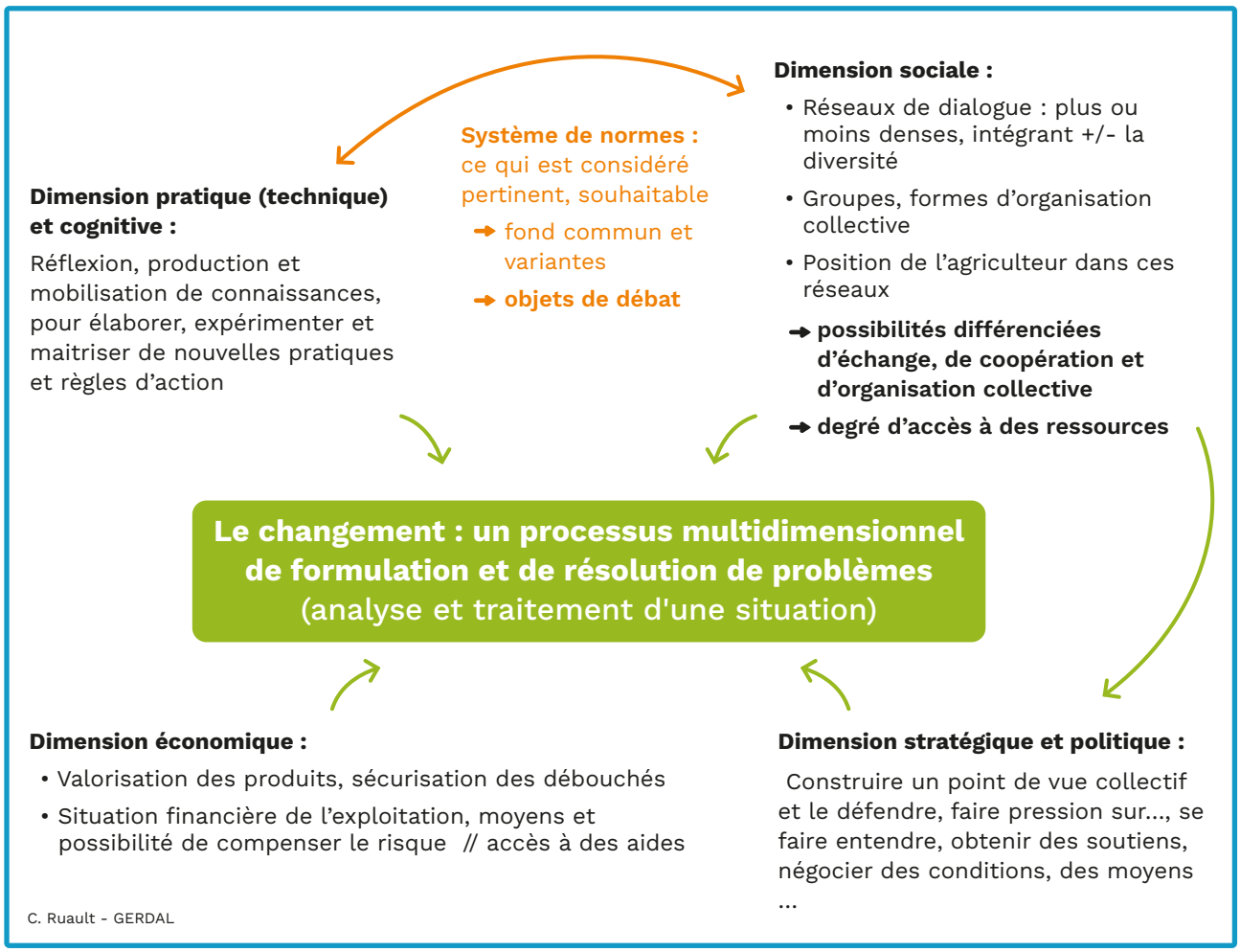
Quant au processus même de formulation et de résolution de problèmes, il recouvre fondamentalement une dimension pratique et cognitive, et une dimension sociale :

- **cognitive** car il s'agit avant tout d'une activité de réflexion (sur les situations et comment faire autrement) et de production de connaissances ;
- **sociale** parce que cette activité s'opère dans et par le dialogue et met en jeu, comme indiqué plus haut, des processus de discussion, de négociation entre acteurs.

Auxquelles s'ajoutent : une dimension économique, et dans une moindre mesure (mais cela dépend du type de problèmes à traiter) une dimension stratégique et politique.

Dimension pratique (technique) et cognitive : une activité de réflexion, de production/transformation de connaissances (Darré, 1994 et 1996 ; Leon, 2012)

La dimension pratique et cognitive est celle qui renvoie aux connaissances, aux modes de raisonnement, qui fondent les pratiques et leur maîtrise. Ces modes de raisonnement se traduisent par des critères d'analyse et de qualification des situations. Et ils s'inscrivent dans un **système de normes** qui détermine à un moment donné ce qu'il est considéré comme plus ou moins pertinent, plus ou moins acceptable, au sein d'un groupe social donné, sur un territoire et dans des conditions de production donnés. Ce système de normes est fait à la fois de pratiques communes et de variantes : « certaines personnes labourent et d'autres ont laissé tomber la charrue ». Mais il constitue un corpus commun de référence, de critères d'analyse. C'est ce qui fait dire : « ici la rotation classique c'est… ». **Ce système évolue en permanence**, ce qui se traduit par des **points en débat** : pour ou contre diminuer ou supprimer le travail du sol, par exemple, chacun échangeant et confrontant ses arguments, ses idées, alimentant ainsi un processus de réflexion collective, à condition néanmoins que les variantes de pratiques et d'idées, les nouveautés, fassent l'objet de débat.



Le changement de pratiques agricoles : un processus multi dimensionnel

> **Les syndicats de bassins versants portent des propositions de pratiques plus ou moins spécifiques sur chaque territoire : couverture des sols, allongement des rotations, diversification des assolements, etc. Les animatrices et animateurs mentionnent la difficulté à faire que ces pratiques soient considérées autrement que comme une contrainte, par les agriculteurs, ou une option à la marge du fonctionnement des systèmes en place (par exemple sur Le Landrais, à propos des intercultures, « on est encore sur des céréales pur et dur »).**
>
> **Cela questionne la place de ces propositions dans le débat et dans les systèmes de normes en vigueur : Est-ce que les pratiques promues par les programmes Re-Sources sont connues, discutées, ou sont-elles à la marge par rapport aux systèmes de normes et aux évolutions en cours ? Quelles sont les normes relayées par les acteurs d'amont-aval ?**

S'agissant d'évolution des pratiques (pour résoudre des problèmes) – et donc de transformation des modes de raisonnement - la dimension cognitive des processus de changement désigne donc d'abord cette **activité de réflexion propre au processus de formulation de problèmes et de recherche de solutions**. Une telle activité, au travers de laquelle les situations sont analysées et les options possibles évaluées, mobilise **différentes ressources de connaissances** :

- les connaissances qu'on a déjà : de son exploitation, de son sol, de la manière dont se comportent les cultures ou la pousse de l'herbe, ou encore du marché, des conditions de contractualisation de telle mesure, etc., indissociables des capacités à évaluer la faisabilité des solutions envisagées ;
- les connaissances et expériences d'autres agriculteurs ;
- les connaissances scientifiques et techniques apportées par des experts de tel ou tel domaine, des technicien·nes, ou produites par des expérimentations et des essais en ferme.

Un processus fondamentalement social

La mobilisation de ces connaissances - et l'activité de réflexion qui va avec - ne se fait pas toute seule. Elle s'opère en grande partie dans et par le dialogue, entre pairs, ainsi qu'avec d'autres acteurs. Ce sont des technicien·nes et conseiller·ères agricoles, des chercheur·euses, mais aussi de plus en plus des acteurs qui interviennent sur et autour de l'agriculture au nom de l'environnement ou d'enjeux alimentaires, tels que des associations, des collectivités territoriales, des parcs naturels régionaux... Au travers de ce dialogue se confrontent les idées et informations, selon différents points de vue.

Parce qu'il s'agit de traiter des problèmes de production agricole, de mettre au point de nouvelles pratiques de production, le **dialogue entre agriculteurs reste prépondérant** pour partager les difficultés rencontrées, croiser les résultats d'essais, échanger des informations et des idées de solutions, évaluer la faisabilité de différentes options suivant les conditions de travail de chacun. C'est d'ailleurs dans ce sens que le travail en groupe apporte une valeur ajoutée.

Mais, suivant les caractéristiques des **dynamiques socioprofessionnelles** locales (densité des liens entre agriculteurs, formes d'organisation et de coopération), les possibilités de dialogue varient suivant les territoires (Darré et al, 1989). Autrement dit, les possibilités et capacités différenciées pour les agriculteurs de partager des questionnements, d'échanger des idées pour résoudre les problèmes et mettre au point de nouvelles références (Ruault, 1992), activités propres à tout processus d'expérimentation et de changement de pratiques, renvoient :

- à l'existence de **réseaux de dialogue plus ou moins denses, à la présence ou non de groupes et collectifs** (et à leur degré d'inclusivité), qui sont autant de lieux potentiels de mobilisation et d'échange de connaissances, voire de partage des risques ;
- à la **position de chaque agriculteur dans ces réseaux de dialogue entre pairs**, ainsi qu'à ses liens avec les différents acteurs du conseil.

De nombreuses études ont montré que **l'accès aux ressources de connaissances et de conseil**, qu'il s'agisse de pouvoir échanger entre pairs ou avec des technicien·nes, **est très inégal suivant les agriculteurs**.

> **L'étude menée par les étudiant.es d'AgroParisTech en janvier 2021 confirme ces écarts d'accès aux ressources** entre agriculteurs. Elle met en évidence **un contexte d'intervention peu lisible pour les agriculteurs**, du fait du nombre important d'intervenants, inégalement présents sur le terrain et pas toujours connus des agriculteurs, porteurs d'une diversité d'outils d'aide à la décision et de conseil.
>
> L'étude relève une corrélation positive, pour un agriculteur donné, entre **l'amplitude des évolutions de son système et le nombre de ressources mobilisées**, ainsi que la fréquence de ses échanges avec des pairs, notamment pour ceux qui participent à des groupes.

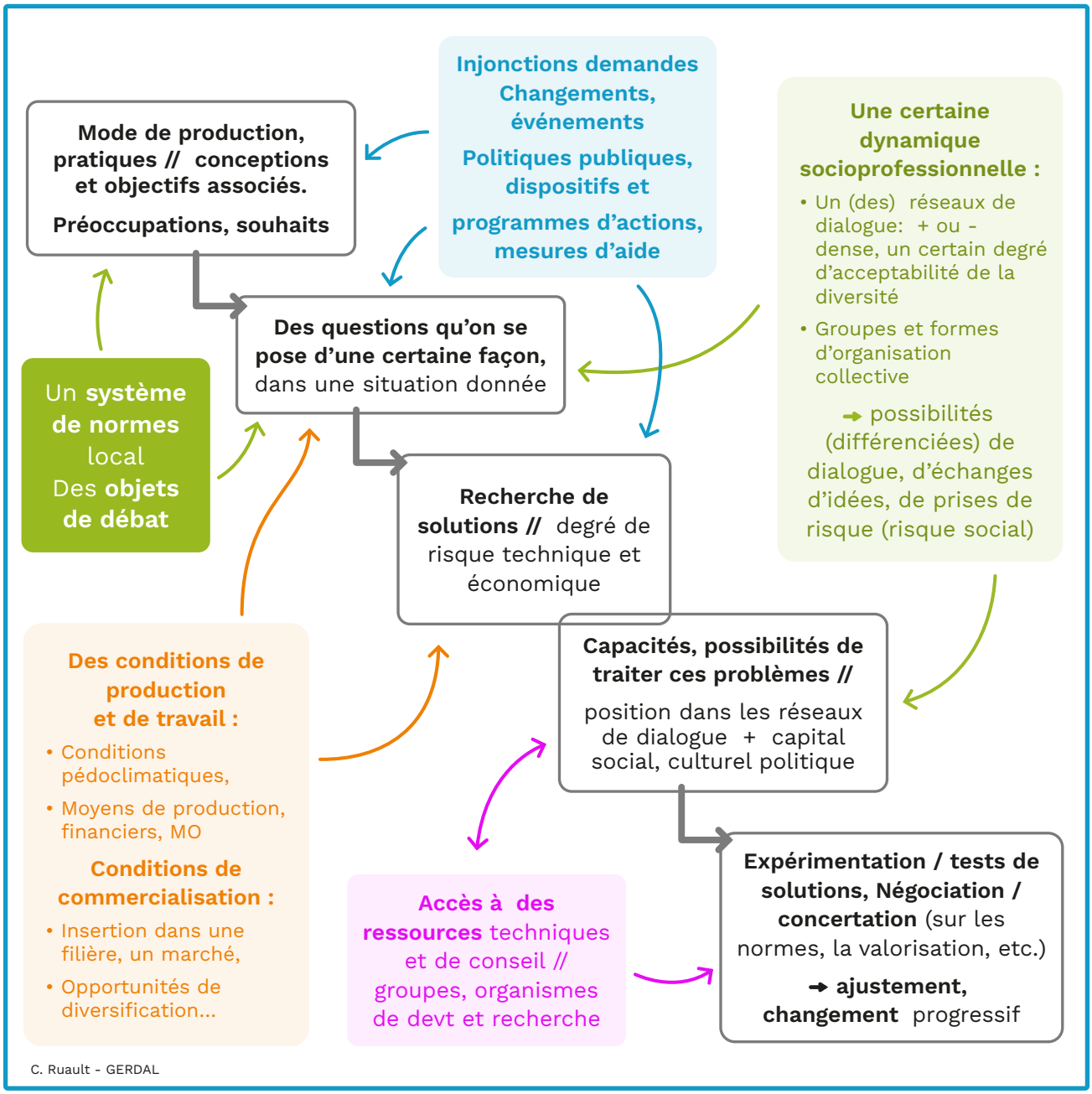
Dimension économique, partie intégrante de la réflexion sur les pratiques

Comment sont valorisées les productions, quelle rentabilité de l'exploitation et quel revenu en tirent les agriculteurs ? Ces questions renvoient évidemment à l'insertion de leurs productions dans des filières, insertion caractérisée par **des relations commerciales qui déterminent en partie les normes et conditions de production**. Celles-ci sont donc partie intégrante de toute réflexion sur les évolutions de pratiques envisagées. Autrement dit, la dimension économique et commerciale fait partie des problèmes à traiter au même titre que l'étude de la faisabilité technique de telle ou telle pratique ou évolution de système. Là encore tous les agriculteurs ne sont pas dans la même position en termes de marge de manœuvre individuelle et collective pour trouver de nouveaux débouchés, négocier des contrats ou une rémunération de leurs produits.

> De plus en plus d'initiatives tentent de relier les évolutions de pratiques à une meilleure valorisation sur le marché mais les entreprises de l'aval rechignent à garantir un prix au producteur, alors que c'est un des leviers, dès lors que le marché n'est pas assuré. D'où l'intervention de collectivités locales ou de systèmes de contractualisation dissociés des conditions de marché tels que le Paiement pour Services Environnementaux (PSE). Dans le

cas où le marché régule les prix, le supplément de prix lié à la garantie vis-à-vis du consommateur d'un certain mode de production (sans OGM, bio, etc.) peut s'avérer fluctuant, comme en atteste les crises récentes du lait bio.

On peut résumer les processus de changement par le schéma suivant, qui représente à la fois le cheminement depuis les questions que l'on se pose jusqu'à la mise en pratique de nouvelles manières de faire, et l'ensemble des facteurs qui interagissent avec ce processus ; c'est-à-dire concrètement avec la façon dont on se pose certaines questions et avec les possibilités de les résoudre.



Le changement de pratiques : un processus de formulation et de résolution de problèmes qui renvoie à de multiples interactions

2.2 Conséquences sur la manière de raisonner l'appui aux agriculteurs

Ces quelques éléments conduisent à formuler plusieurs conséquences – et points d'attention - sur la manière d'envisager l'appui aux processus de changement, que l'on peut résumer de la façon suivante :

L'acteur du changement, un acteur collectif

Au regard des multiples dimensions et interactions en jeu (au plan technique et cognitif, social, économique…) au sein de filières, de réseaux de dialogue et de systèmes d'acteurs structurés d'une certaine façon, les évolutions de modes de production ne peuvent pas être appréhendées comme le fait des seuls agriculteurs, qui plus est, pris isolément, mais bien comme le produit de ces interactions, au sein d'un territoire donné.

Appuyer les processus de changement = travailler sur :

- la **construction des problèmes** (les problèmes ne sont pas donnés par les situations mais par le rapport des personnes, selon un point de vue propre, situé socialement, aux situations) ;
- et sur la **construction des formes sociales, des collectifs, pour les traiter.**

Sur le plan de la conduite pratique du travail à mener, cela conduit à plusieurs propositions de méthode

- Aider à **formuler des problèmes traitables** : c'est à dire des questions d'action précises, sur un registre opérationnel *« comment faire pour… ? »* et formulées du point de vue des agriculteurs (versus des grands objectifs tels qu'on les trouve souvent dans les programmes d'intervention). Il s'agit d'aider les agriculteurs à produire leur propre analyse de la situation, et de bien comprendre les modes de raisonnement, les systèmes de normes et les logiques d'action auxquels cette analyse renvoie. Dans cette étape de travail se joue **l'accord sur les problèmes à traiter**, condition de l'engagement des agriculteurs dans une réflexion sur des changements attendus.
- Aider à **résoudre des problèmes** = activer le dialogue et la réflexion sur la base des variantes de pratiques et de conceptions associées, ce qui implique :
  - d'une part de favoriser des **formes collectives de travail entre agriculteurs ;**
  - d'autre part de développer des compétences de méthode pour : aider à produire et échanger les idées et expériences entre agriculteurs, à mobiliser des ressources et à les « traiter » (la connaissance scientifique et technique n'étant pas immédiatement utile et utilisable) ; à expérimenter et à analyser les résultats ; à négocier des propositions, des formes de contractualisation (par exemple pour sécuriser des débouchés), avec d'autres acteurs…

Autant d'éléments qui impliquent de s'interroger en amont sur :

- **La construction des dispositifs de travail** (Qui réunir ? A quelle échelle ? Sur quelles bases de constitution ? Comment inviter ? Comment organiser, conduire les relations/le dialogue entre agriculteurs et autres acteurs ?) **pertinents et solides pour porter sur la durée** de tels processus.
- Ces questions ont renvoyé à différents angles de réflexion :
  - celui des missions et des conditions de travail des agents de développement (comme nous le verrons plus loin dans l'analyse de leurs expériences pratiques) ;
  - celui de la manière dont on peut tenir compte de - s'appuyer sur - les réseaux de dialogue et les formes d'organisation sociale « ordinaires » entre agriculteurs (et pas seulement sur les réseaux institutionnels). La mise en place d'un dispositif de travail pertinent est donc à **raisonner au cas par cas**, en fonction des caractéristiques des **dynamiques socioprofessionnelles de chaque territoire**.

3. S'ARRÊTER SUR LA RÉALITÉ DES SITUATIONS D'INTERVENTION

Difficultés et questionnements des agents en charge des programmes « d'action sur l'eau »

Les difficultés que rencontrent les les animatrices et animateurs de bassins versants dans leur travail avec les agriculteurs, révèlent la multiplicité des dimensions en jeu dans les processus de transition attendus et les paradoxes du contexte et du cadre de travail dans lesquels ils et elles exercent leur mission.

L'entrée par les difficultés : un analyseur efficace

Partir des difficultés rencontrées par celles et ceux qui ont en charge de concevoir et mettre en œuvre les programmes d'actions sur l'eau, constitue une entrée particulièrement efficace pour comprendre comment les choses se passent concrètement ; sachant que **le cours pris par l'action** (quelles activités réalisées, organisées comment, par qui, avec quel appui, qui y a participé ou non, quelles suites ont été données…) **traduit - ou résulte - des multiples facteurs et interactions qui se sont trouvés effectivement en jeu.**

Et les difficultés sont un **analyseur des écarts entre les objectifs**, tels que formulés dans les programmes ReSources ou contrats de bassin versant, **et ce qu'on arrive à faire « sur le terrain » : le cours pris par les activités et les résultats.** Sachant que la notion même de résultats est l'objet d'un certain flou ou de différentes approches, notamment sur les critères pour les évaluer. Ces critères ne sont pas forcément mutualisés entre les différents acteurs impliqués ou concernés autour des problématiques de qualité de l'eau. S'agit-il de résultats mesurables de qualité de l'eau, de changements de pratiques observables, d'actions réalisées ou de moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs ? Plusieurs agents font état du fait que « la grille de départ au moment de la construction du programme » n'est pas forcément discutée. Cette difficulté à s'accorder sur les critères de résultats et en amont sur des objectifs chiffrés, qui cristallise souvent les tensions entre acteurs du monde agricole et acteurs en charge de la protection des ressources, avait déjà été pointée lors d'évaluations du programme d'actions territorial « Re-Sources » 2016-2020 de l'Arnoult ainsi que du programme sur le BAC Coulonge Saint Hippolyte (Girand, 2020 et 2021).

> **Identifier et formuler précisément ces difficultés, comprendre à quoi elles renvoient** et tenter d'en expliquer les raisons, c'est accéder à **autant de leviers, de pistes de travail** pour y répondre et au-delà pour orienter les manières d'intervenir et les cadres d'action des agents de terrain. Mais nous verrons que ces leviers ne concernent pas seulement, loin de là, les seul.es animateurs et animatrices de programmes de préservation de la ressource en eau. Les difficultés qu'ils expriment renvoient en effet à un ensemble de facteurs qui jouent de façon déterminante sur les dynamiques agricoles, tels que par exemple les mesures de politiques publiques à différentes échelles, les stratégies des filières ou l'évolution du marché.

Cela amène deux remarques :

- D'une part, il n'y a pas de recette miracle à attendre d'une réflexion qui serait centrée uniquement sur les méthodes d'intervention auprès des agriculteurs, ou sur les compétences des animateur·rices.
- D'autre part, certains de ces autres éléments et facteurs qui interagissent fortement avec les résultats des programmes ont déjà été identifiés. On pourra alors s'interroger sur : pourquoi les choses peinent à évoluer, pourquoi ces facteurs ne sont pas traités aux échelons en capacité de peser de façon structurelle sur les métiers de l'agriculture (les conditions de production, de mise en marché des produits agricoles, de rémunération des agriculteurs…) ? Ne confie-t-on pas aux territoires le traitement de problématiques qui les dépassent ?

3.1 Différents registres de difficultés, mais un constat partagé

Des questions de méthode mais pas seulement

Les difficultés exprimées par les animateur·rices, chargé·es de mission et responsables de programmes (à la fois en entretiens individuels et lors des travaux de groupes) sont d'ordre très divers. Nous en rendons compte ci-après en commençant par **des questionnements « de méthode »** (point 3.2), liés au déroulement concret des activités des agents sur le terrain (voir encadré 2). En effet l'entrée réflexive retenue lors des échanges au sein du groupe était celle de la pratique, en partant de : « Comment les choses se passent, ou se sont-elles passées, qu'est-ce qui a bien marché ou moins bien ». On ancre ainsi la réflexion sur telle réunion, telle journée porte-ouverte, telle expérimentation dans les fermes, telle opération d'aménagement..., pour s'interroger ensuite sur le pourquoi peu ou beaucoup d'agriculteurs ont participé, pourquoi certains ont mis en place dans leur ferme des pratiques présentées lors de cette activité, et d'autres non, etc.

Et c'est en cherchant à expliquer ces résultats observables, en termes de participation ou en termes de changement de pratiques, qu'a émergé une **multiplicité d'autres registres de difficultés** (développés dans les points 3.3 à 3.6) :

- la position de l'animateur et de l'animatrice agricole dans le système d'acteurs intervenant sur et autour de l'agriculture sur un territoire donné (bassin versant ou aire d'alimentation de captage), son degré de reconnaissance par les agriculteurs ;
- le contexte institutionnel et la qualité des partenariats, les modes de gouvernance ;
- le lien aux filières et au marché ;
- le contexte réglementaire et le portage politique des actions.

Un constat partagé : la difficulté à mobiliser massivement les agriculteurs et à les engager dans des évolutions de systèmes de production et de pratiques, suffisamment tangibles pour impacter positivement la qualité de la ressource en eau.

> *On a de moins en moins d'agriculteurs (dans nos activités) ; on arrive toujours à avoir un groupe d'agriculteurs dans les réunions, mais ce sont toujours les mêmes.*

> *Il y a des agriculteurs qui avancent et qui progressent mais ce sont toujours les mêmes ... c'est riche, les échanges entre eux mais le problème c'est par rapport à notre efficacité à nous, du point de vue du programme et de l'efficacité [des actions, sur la ressource]*

> *C'est un problème... Pour les échanges, pour amener d'autres idées dans les réunions techniques.*

Les évolutions de pratiques attendues et les degrés d'urgence ou d'ampleur de ces évolutions, selon les types de problèmes à résoudre, sont variables d'un territoire à l'autre (cf. Annexe 2). L'analyse des contenus de programmes (résumé dans l'encadré 1) met cependant en évidence des grandes priorités communes, issues des connaissances établies en matière de liens entre pratiques agricoles et impacts sur l'eau ou sur la biodiversité. Et c'est donc par rapport à ces priorités que les résultats sont considérés comme décevants.

Résumé de l'analyse des contenus des programmes

Les principaux problèmes de qualité d'eau, identifiés par les acteurs de l'eau en lien avec les pratiques agricoles, concernent les pesticides (surtout herbicide), sur les 6 territoires, et dans une moindre mesure les nitrates, 3 sur 6 territoires.

En face de quoi sont pointés, outre les doses de traitement et les produits utilisés, des rotations trop courtes et peu diversifiées, des problèmes croissants de résistance aux pesticides (herbicides en particulier), et dans certains cas, l'absence de couverture du sol à certaines périodes et des pratiques de fertilisation qui posent problème.

Les évolutions de pratiques attendues en lien avec ces problèmes :

- Diversifier les assolements, allonger les rotations, développer les légumineuses.
- Couverture du sol en interculture (obligatoire mais pas toujours respecté !) « On est encore sur de la céréale pure et dure », développement des CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates).
- Changement de système : passage à l'agriculture biologique, réintroduction de la prairie.
- Maintien, voire augmentation de la prairie (en lien avec allongement des rotations).
- Techniques alternatives aux herbicides, colza associé (féveroles, trèfle, lentilles fenugrec, sarrasin...), dans un objectif de diminution des doses de traitements et du nombre de passages.
- Pratiques de fertilisation : fractionner l'azote.
- Protéger les zones sensibles : opération foncière/ acquisition et contractualisation avec les agriculteurs avec baux environnementaux.
- Aménagement du bassin versant : zones tampon, haies, infrastructures agroécologiques....

Encadré 1

Des actions et modalités d'intervention très diverses :

- Travaux d'étude et production de connaissances, sur des objets variés : caractériser l'agriculture sur les territoires, les pratiques, suivre des évolutions, etc. (par exemple : suivi de l'évolution de l'usage des surfaces, suivi de l'usage de traitements phytosanitaires, sur la fertilisation azotée, étude foncière...).
- Prospective filières et marchés.
- Diagnostics individuels d'exploitations, suivis de propositions d'évolutions.
- Informations : production et diffusion de fiches techniques, documents de sensibilisation à la problématique qualité de l'eau, résultats d'essais et de recherche.
- Expérimentions (agronomiques, de matériel...) et suivis de parcelles (souvent en collectif : journées de visites d'essais, présentation de résultats).
- Formations, journées techniques (combinant souvent démonstrations, visites et apports).
- Animation de groupes ou, plus souvent, mise en réseau d'agriculteurs (autour d'un objet technique particulier : couverts végétaux, associations de cultures...) avec suivi des essais.

Deux remarques :

- Ces actions ne sont pas forcément menées directement par les animateur·rices des programmes Eau et encore moins les coordinateur·rices, mais pris en charge par une diversité d'acteurs partenaires des programmes, dont l'engagement est très variable, et constitue une des difficultés soulevées de façon récurrente.
- Elles s'ajoutent à de nombreuses tâches de coordination, animation de réunions institutionnelles, élaboration de documents de projets, de bilan, et diverses tâches administratives...

Encadré 2

3.2 Des questions de méthode et de dispositifs de travail auprès des agriculteurs

Face à cette faible mobilisation des agriculteurs, les agents s'interrogent d'abord sur leur manière d'intervenir sur le terrain et les moyens de « toucher » davantage d'agriculteurs :

Est-ce qu'il y a un problème de « sujet », de contenus thématiques de nos activités ?

Est-ce que les contenus thématiques de nos activités sont les bons, est-ce qu'ils correspondent aux préoccupations des agriculteurs ? Et en amont de ces questionnements, certains agents expriment la difficulté « d'identifier ces préoccupations ou des thématiques qui intéresseraient les agriculteurs ».

Les expériences partagées font ressortir **différentes modalités**, selon l'avancée des programmes et selon les dynamiques existantes sur le territoire (par exemple suivant la présence ou non des collectifs sur lesquels s'appuyer), **pour définir ces thématiques** :

> *« On part soit des thématiques qui ressortent du territoire, soit c'est nous qui proposons des thématiques qui nous semblent intéressantes, on teste pour voir si ça les intéresse.*

> *« S'il y a un groupe déjà constitué (le cas d'un GIEE), on peut leur poser la question si ça les intéresse, mais s'il n'y a pas de groupe [ce n'est pas évident de les consulter avant].*

> *« Sur les grands territoires, … on peut s'appuyer sur les conseillers agricoles qui sont tous les jours auprès des agriculteurs, aller les questionner sur leurs problématiques (celles des agriculteurs) .*
> *Mais d'une part « Cela peut être biaisé » (par le collecteur), d'autre part encore faut-il être dans une configuration de partenariat effectif avec une bonne circulation de l'information. Plus il y a de techniciens et plus il y a de filtres. Il y a aussi les stratégies des entreprises… Les OPA sont en confrontation avec les objectifs, les problématiques environnementales car c'est parfois contreproductif pour les structures (les fermes).*

- **Dans un objectif, partagé, de « mieux cerner les préoccupations des agriculteurs »** afin de proposer des actions adaptées, « tout en gardant nos objectifs de protection de la ressource en eau », se posent alors **deux types de questions** :
  - **Des questions de méthode :** Comment s'y prendre pour cerner ces préoccupations, quelle démarche méthodologique privilégier : en collectif ou en individuel, en s'appuyant- ou non - sur d'autres acteurs, et lesquels ?
  - Mais aussi **des questions de contours-délimitation des fonctions des agents, et de périmètre d'intervention** : certains considèrent « ne pas être suffisamment sur le terrain », ou intervenir sur des territoires trop grands pour bien connaître les agriculteurs.
- Ces questions apparaissent d'emblée indissociables de **la « commande » qui est passée auprès des animateurs et animatrices**, laquelle renvoie, on y reviendra, aux ambitions et au portage politique des programmes, et à la manière dont cela se traduit sur un territoire donné en termes d'ancrage dans l'ensemble des institutions intervenant auprès des agriculteurs.

Est-ce que l'échelle de mobilisation est la bonne ? Comment y voir plus clair sur l'échelle pertinente ? « Est-ce qu'il faut faire un focus géographique ? »

> *C'est difficile de recruter à plusieurs km.... On a toujours le pool des exploitants de proximité.*

> *C'est de plus en plus difficile de s'adresser à tous... Au bout du compte, on se dit : est-ce qu'il faut faire un focus géographique ? Est-ce qu'il faut viser la masse ?*

> *Donc c'est soit mobiliser par secteur, soit proposer une sorte de catalogue de formation avec les dates que tu envoies à tout le monde ? Il ne faut pas avoir l'objectif que tout le monde vienne. Les gens pourraient choisir en fonction de leurs besoins.*

Les périmètres hydrologiques ne correspondent pas aux périmètres d'interconnaissance des agriculteurs.

> *L'Agence de l'Eau va se centrer sur un périmètre (par exemple les Zones d'actions renforcées ZAR) alors que pour moi ce n'est pas judicieux, les agriculteurs moteurs ne se trouvent pas toujours sur les zones problématiques mais juste à côté.*

> *C'est toute la difficulté des limites, si vous êtes dedans vous n'êtes pas forcément intéressé et si vous êtes à l'extérieur vous êtes peut-être intéressé par ce qui est proposé mais vous n'êtes pas concerné...*

> *Il y a aussi l'effet de groupe : si un gars fait des efforts et le voisin non : pourquoi le faire ? Le fait que toutes les personnes ne font pas toutes des évolutions, si un agriculteur change et pas les autres ... donc ça joue sur l'impact sur la qualité de l'eau.*

Cette attention portée au **rôle des échanges entre agriculteurs et aux phénomènes d'inter influence** renvoie donc à la prise en compte des **dynamiques socioprofessionnelles** et des échelles auxquelles elles sont structurées. Par exemple, les actions menées par Eau 17 sur l'AAC du Landrais doivent-elles se restreindre à un tel périmètre alors que certaines communes n'ont qu'une partie de leur territoire dans l'AAC et que les liens entre agriculteurs et la dynamique d'échange sur le plan du travail, de la circulation des idées et informations sont organisés à une échelle plus large ? Dans certains cas, il existe des collectifs (CIVAM, GVA, réseau ou groupes techniques autour de la viticulture raisonnée par exemple, CUMA). Là encore, l'échelle à laquelle ces collectifs fonctionnent ne se superpose pas aux échelles des périmètres protégés ou des contrats de bassin versant. De plus, les agriculteurs de territoires céréaliers ont historiquement peu investi ce type de collectif.

La **volonté de renforcer les dynamiques collectives** comme facteur favorable à l'évolution des pratiques et à la maîtrise de ces évolutions pose alors plusieurs questions :

- **Comment mieux prendre en compte les échelles habituelles d'échange et de dialogue des agriculteurs**, autrement dit de **sociabilité professionnelle** ?
- Comment faire pour que l'échelle et les modalités d'intervention **favorisent une dynamique collective** (versus un ciblage de quelques agriculteurs) ? Et là encore, **sur qui s'appuyer** ?

Qui inviter ? Sur quels critères ? Selon quelles modalités ?

Est-ce qu'il faut **inviter tous les agriculteurs** tout le temps **ou cibler « ceux avec qui on a commencé des choses »**, ou encore **cibler en fonction de thématiques** (mais sur quels critères): *« ne pas avoir l'objectif d'avoir 300 personnes mais les 15 que ça intéresse ». « Bio et conventionnels, on a essayé de mettre les deux publics ensemble, ça permet d'échanger. »*

Faut-il réinviter toujours l'ensemble des agriculteurs ou poursuivre seulement avec ceux qui ont participé à telle ou telle action ? Envoyer ou non le compte rendu à tout le monde ? *« Est-ce qu'ils ne risquent pas de se dire « ce qu'ils font dans ce groupe, moi je ne peux pas le faire ... parce que ce sont souvent les plus avancés qui viennent (dans nos activités) ? »*

Et comment inviter ? Passer ou non par des relais ? *« Trouver des agriculteurs relais sur lesquels se concentrer, il y a des agriculteurs qui ont un poids, une parole »*. Mais certains agents constatent que cela trie les agriculteurs qui ont l'information et qui viennent. Ce constat est confirmé par de nombreux travaux sur les effets de sélection que peuvent engendrer le fait de s'appuyer sur certains agriculteurs : souvent des responsables professionnels ou ceux considérés comme des modèles en termes de « bonnes pratiques ».

- **Comment y voir clair sur les critères et les modalités d'invitation des agriculteurs**, en fonction des objectifs de nos actions, des résultats attendus, et en tenant compte du tissu agricole local et des dynamiques socioprofessionnelles, de façon à éviter les effets de sélection / concentration ?

Est-ce que la manière d'animer une journée, de définir un déroulé d'activité pourrait être « plus attractif », « plus concret » ?

On peut « ruser en faisant des réunions avec des démonstrations de matériel », mais ce qui parait difficile c'est d'enclencher une réflexion de fond sur les pratiques et un travail d'expérimentation dans les exploitations, sur la durée.

> *Je reviens sur la forme. On a eu une action en salle, il y a eu beaucoup de monde, j'entends des agriculteurs qui disent que : « oui c'était intéressant mais qu'est-ce que j'en retire chez moi ? » S'ils n'arrivent pas à retraduire la réunion chez eux, est-ce vraiment intéressant pour eux au final ?*

> *La réunion ça manque de concret, beaucoup d'informations apportées mais après c'est : « concrètement qu'est-ce que j'en fais », les agriculteurs sont perdus.*

Les agents partagent le sentiment que des actions ponctuelles, si elles peuvent sensibiliser les agriculteurs au travers des informations et connaissances apportées, ne suffisent pas, si ce n'est pas suivi d'un accompagnement sur la durée, pour leur permettre ensuite d'en faire quelque chose dans leur ferme. La question qui est alors soulevée est celle du contenu de leur mission, ainsi que des conditions (en temps, en échelle d'intervention, en nombre d'agriculteurs concernés, ...) pour exercer un tel suivi.

↘ Autrement dit **comment renforcer le suivi des agriculteurs sur le terrain ? Et qui est alors le mieux placé pour assurer ce suivi ?** Questions qui renvoient, là encore, à la **délimitation du champ de missions, et de compétences correspondantes, des métiers d'animateur·rices de « programmes eau »** : organisation d'activités ponctuelles ou suivi rapproché sur la durée, coordination des intervenants de conseil ou activités de conseil de terrain, avec tout ce que cela implique ?

3.3 Des questions de cadre d'intervention et de positionnement des animatrices et animateurs eau dans le système d'acteurs du développement agricole

Une légitimité et une reconnaissance qui sont loin d'être acquises

Nombre d'agents font part d'un certain **isolement institutionnel**, dans un **contexte de sur-sollicitation des agriculteurs** et de multiplicité d'intervenants, sans qu'il y ait toujours de coordination et de cohérence d'ensemble.

> *Il y a beaucoup d'évènements, des offres techniques de plus en plus importantes… Les agriculteurs ont de moins en moins de temps pour prendre en compte tous ces événements… Il y a un problème de multiplication d'évènements et thématiques, que ce soit des ateliers, des réunions…*

> *Est ce que l'on ne propose pas tous la même chose, on se tire dans les pattes ?*

Il en résulte une faible lisibilité, pour les agriculteurs, des différentes actions, programmes, dispositifs et projets, qui leur sont destinés. Quelle place peut être alors celle de l'animateur·rice dans l'ensemble des acteurs intervenants auprès des agriculteurs, qui plus est, s'il change souvent ?

De fait le **fort turn-over de ce type de poste** limite la capacité à maîtriser les problématiques des territoires et les cadres d'action publique. Il empêche aussi de construire une relation solide avec les agriculteurs, ce qui tend au final à décrédibiliser la fonction même d'animateur·rice de programme de gestion de la ressource en eau : *« On a un manque de connaissance du territoire » ; « Les agriculteurs ne nous connaissent pas… Il faut recommencer en permanence la relation »*. Au final, combien d'animateur·rices, l'agriculteur verra-t-il passer durant sa carrière ?

Entre conseil, animation, coordination, relais d'autres intervenants spécialistes… des missions qui ne sont pas toujours lisibles, du moins pour les agriculteurs

Au sein du groupe de réflexion, les missions, fonctions, activités des agents sont de fait très variées : du conseil technique individuel avec une relative proximité de terrain (mais plutôt considérée comme « atypique »), à l'animation collective, ou la coordination.

Mais il ressort que ces missions ne semblent pas toujours clairement définies ou du moins stabilisées.

En ce moment, il y a des interrogations au sein de Eaux de Vienne, autour de : faut-il un animateur agricole ou pas. Donc ça ne semble pas clair au niveau des Agences de l'eau sur : qu'est-ce qu'on met dans « animateur agricole » et « animateur territorial » (animateur bassin versant).

A propos de la co-animation d'un groupe entre animateur agricole / technicien spécialisé, par exemple en faisant appel au conseiller agro-productions végétales de la Chambre d'agriculture, c'est pas évident car il y a un « référent programme ReSources » dans les chambres. Le conseiller agricole, ça ne fait pas partie de ses missions d'intervenir dans des groupes (d'agriculteurs) liés à ces programmes. Il faudrait que ce soit formalisé !

Il y aurait donc une disjonction (au sein même des structures : Chambres d'agriculture mais aussi entreprises amont-aval ou de conseil privé) entre les activités de conseil agronomique par les services dédiés (services productions végétales, innovation-expérimentation…) et celles en lien avec des enjeux environnementaux ? Cela contribue à une faible reconnaissance des animateur·rices d'actions sur l'eau, même si ceux et celles qui font du conseil technique et ont développé des compétences, agronomiques en particulier, sont davantage sollicités par les agriculteurs.

C'est donc la position des animateurs et animatrices - et plus largement de ce que le monde agricole nomme souvent les « acteurs de l'eau » - **dans le système d'acteurs du développement agricole, qui pose question.** Cette **position fragile** apparait indissociable de plusieurs autres difficultés formulées sous l'angle du contexte institutionnel, réglementaire et politique dans lequel ils et elles exercent leur métier : difficultés à construire un partenariat effectif et tangible pour les agriculteurs, **cadre normatif de projets qui rend la prise d'initiative difficile, portage politique faible et peu affiché.**

Un cadre d'intervention très normé qui rend difficile la prise d'initiatives des agents de terrain

Les **cadres d'intervention par projet** : avec des calendriers, un budget, des normes…, *« Tu dois rentrer dans des cases »,* sont considérés comme antinomiques de la nécessité de trouver des actions innovantes, adaptées à la spécificité des territoires et des exploitations.

On travaille sur des structures agricoles qui sont sur du vivant et en face on a des programmes avec des boîtes normées.

On est (on doit être) sur des actions innovantes, on aurait des idées et des fois on ne peut pas les faire car ça ne correspond pas aux règles du programme… donc au bout du compte, si tu veux innover !

Par rapport aux programmes hyper normés, est-ce qu'on a les moyens de faire ce qu'on nous demande, avec de grandes ambitions ?

3.4 Un manque de partenariat effectif entre « acteurs de l'eau » et autres intervenants auprès des agriculteurs : OPA, entreprises d'amont et d'aval

Une multiplicité d'acteurs intervenants auprès des agriculteurs

Si l'on s'en tient aux acteurs ayant un rôle d'expertise, de conseil technique ou économique, et d'animation on peut citer : les coopératives et négoces, les organismes de développement tels que Chambres d'agriculture, CIVAM, CETA, groupements bio, Cumas et ETA (entreprises de travaux agricoles), des organismes de gestion, des interprofessions..., auxquels s'ajoutent de plus en plus souvent des collectivités locales, avec des services dédiés au développement agricole, à l'alimentation locale ou la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, voire des structures associatives telles que fédérations de chasse et pêche ou associations naturalistes.

La contribution de ces différents acteurs, en premier lieu ceux qui interviennent couramment auprès des agriculteurs, à la prise en compte des enjeux de protection des ressources est évidemment souhaitée. Et les contrats Re-Sources, qui portent les programmes d'action dans ce sens, mentionnent un grand nombre de partenaires (jusqu'à 20 ou 30 signataires en tant que maitres d'ouvrage de certaines actions).

Tel qu'en parlent les agents et à la lecture des programmes, **ce qui est attendu du partenariat avec les Organisations Professionnelles Agricoles et les entreprises amont aval, c'est :**

- d'une part, une **collaboration concrète sur les actions**, avec par exemple une co-organisation, une mutualisation des compétences, un affichage et une communication commune ... ;
- d'autre part, une **intégration, dans les stratégies de développement des entreprises d'amont aval et dans leur offre de conseil** (ou leurs activités d'expérimentions, de suivi d'essais en ferme), **des problématiques d'usage des intrants ou de diversification- allongement des rotations.**

Cependant, il semble que la réalité de leur implication soit très variable suivant les territoires. Globalement les animateur·rices considèrent que ce partenariat est insuffisant et qu'une relation structurante avec les « acteurs du monde agricole » reste souvent à construire, même si au niveau interpersonnel les relations (entre tel·le animateur·rice eau et tel·le technicien·ne ou conseiller·ère agricole) peuvent être bonnes. Le partenariat s'apparente davantage à un partage de l'enveloppe financière qu'à une véritable intervention coordonnée et cohérente du point de vue de son contenu technique et de ses modalités d'intervention, à commencer par un partage d'informations.

Méconnaissance entre institutions et entre leurs agents, difficulté ou absence de circulation de l'information

Sur certains territoires les difficultés commencent par l'absence d'une vision précise sur qui fait quoi, qui intervient auprès des agriculteurs, et avec quelle stratégie. Comment y voir clair alors sur les possibilités concrètes de coordination ? L'absence de circulation d'informations sur les agriculteurs accompagnés ou suivis, et sur les actions de chacun, est un cas de figure fréquent, emblématique de la position de l'animateur·rice de programme eau, souvent en marge des stratégies d'intervention des opérateurs.

> *Il faudrait avoir un listing des différents partenaires ... J'ai du mal à savoir à qui m'adresser. On passe beaucoup de temps pour retrouver la bonne personne.*

> *Dans les négoces, on ne connait pas très bien quels sont les rôles précis des différentes personnes.*

On réfléchit sur comment créer une dynamique de réflexion avec les différents partenaires : sur quoi, comment ? ... Il y a quand même des aspects stratégiques et de concurrence qui interviennent.... Le problème aussi c'est qu'on n'a pas affaire aux techniciens de terrain, on a les responsables, cadres ou élus. On n'a pas prise sur les techniciens de terrain et ce qu'ils font, ce qu'ils diffusent (comme approches, conseil techniques).

Le système des appels à projets, un facteur de concurrence : « Est-ce que la dispersion des interventions et le manque de coordination ne tient pas aussi à la multiplication des appels à projets ? » Il y a un manque de transparence, une concurrence entre organismes. « Est-ce qu'il ne faudrait pas répondre aux appels à projets systématiquement en partenariat ? »

Exemple d'un appel à projet sur les haies, plein d'acteurs autour de la haie... déjà il faudrait identifier tous ceux qui travaillent sur la haie. Et on s'est rendu compte qu'il y avait déjà des actions.

COPIL et COTECH : des instances d'affichage du partenariat, relativement consensuelles sur les objectifs, mais en décalage avec la réalité des collaborations sur le terrain

En ce qui concerne les grands objectifs des programmes, il semble que les échanges débouchent fréquemment sur des accords, mais les discussions sur leur traduction opérationnelle, ce que cela implique précisément en termes de diminution d'usage d'intrants et de quels intrants, d'évolution des pratiques agricoles et sur comment s'y prendre concrètement, sont loin d'être évidentes ou n'ont pas lieu.

Plus on descend dans la précision, plus l'écart se creuse entre acteurs agricoles et acteurs de l'eau. Mais les discussions n'ont pas lieu entre les acteurs de l'eau et le monde agricole.

La grille de départ au moment de la construction du programme n'a pas été rediscutée.

Je n'ai jamais eu de moment pour me poser et discuter avec les partenaires agricoles... Sachant qu'il y a des problèmes d'indicateurs, et que c'est impossible de faire un lien direct entre ce qui se passe au niveau des captages et les pratiques agricoles, ou les actions menées.

Au-delà de l'accord sur les objectifs définis en COPIL, les animateurs et animatrices Re-Sources font état d'une qualité de collaboration sur le terrain avec les Chambres d'Agriculture très variable : bonne dans certains cas, à minima dans d'autres. Telle Chambre d'agriculture par exemple est considérée comme *« pas du tout favorable au programme Re-Sources, avec très peu d'actions proposées et des ambitions faibles en termes de changement de pratiques. Et au final, le rapport entre le coût de la prestation et les résultats qu'on voit : une dizaine de parcelles d'expérimentation en couverts végétaux, pose question »* !

- On peut donc s'interroger sur le **rôle de ces instances de gouvernance pluri-acteurs** : sont-elles le bon moyen de renforcer la mise en cohérence des actions et des stratégies d'intervention auprès des agriculteurs ? Au-delà du débat politique et stratégique, **sont-elles des lieux pertinents pour avoir un dialogue « pratique »** (sur le « quoi faire et comment faire »), indispensable pour passer des grands objectifs à une problématisation précise et une collaboration opérationnelle pour travailler sur des solutions ?
- Au travers des points ci-dessus, c'est aussi plus largement **la place des problématiques de protection des ressources en eau et des questions environnementales dans les orientations de développement agricole des OPA** qui pose question.

Certes le traitement de ces questions ne relève pas forcément des agents de développement, mais il conditionne leur marge de manœuvre et les partenariats opérationnels dans lesquels leurs activités peuvent s'inscrire.

3.5 La dimension économique des évolutions de systèmes de production et le lien avec les filières ne sont pas assez pris en compte

Si la question économique est une dimension de la prise de décision pour tout agriculteur, ce constat est particulièrement mis en avant pour les jeunes agriculteurs. Il faudrait arriver à mieux intégrer les questions de coûts de production, d'impact sur le revenu, etc. dans les actions proposées.

> *Les jeunes agriculteurs, leur souci c'est de consolider leur ferme, c'est la rentabilité qui est la 1ère préoccupation, nous, ceux qu'on aide, leur souci c'est de pérenniser leur structure…*

> *Les exploitants, on voit que quand ils investissent sur l'environnement, c'est que ça va bien financièrement.*

> *Il faut arriver à mesurer l'impact sur les structures; quand on est jeune et qu'on démarre, ce n'est pas la priorité de tester des choses dont on n'est pas sûr. Par contre si on a une assise financière [c'est plus facile] !*

La valorisation de nouvelles productions (légumineuses, sarrasin, etc.) et la sécurisation des débouchés ne sont pas toujours assurées

Le rôle de ces deux facteurs, ainsi que le développement de marchés spécifiques pour des modes de productions répondant à certains cahiers des charges (le bio en particulier), pour favoriser la diversification et l'allongement des rotations ont été largement démontrés. Et le cas de la production de raisins pour le Cognac en est un exemple : *« La viticulture raisonnée devient la norme. Les grosses maisons (LVMH, Pernod Ricard) demandent cela. C'est eux qui décident; s'ils disent : on veut tel type de conduite de vignes, les viticulteurs le font »*.

Les opérateurs jouent donc un rôle important pour offrir des débouchés aux agriculteurs sur des nouvelles productions, mais la sécurisation de ces débouchés est loin d'être évidente comme en témoigne une des coopératives partenaires d'un programme Re-Sources. *« On s'est beaucoup diversifié, on a poussé les agriculteurs à se diversifier (lin, pois chiches, millet, sarrasin…) on a construit des silos spéciaux, mais aujourd'hui on est dans une impasse ; il n'y a pas de valorisation suffisante »*.

L'exemple de la coopérative de Mansle

Concernée par plusieurs Aire d'Alimentation de Captage, cette coopérative a investi dans la recherche de nouveaux marchés et filières de qualité. Ces marchés différenciés constituent la stratégie de la coop.... En tant que petite structure (250 adhérents, 23 salariés), l'idée est de se différencier à travers des marchés de niche : lentille, lin, lupin, pois chiche, millet, tournesol strié), et des filières de qualité : blé tracé (meunerie française), CRC (Raisonné contrôlé, liste positive de produits phytos). « C'est qui le patron, label rouge, Agri confiance, HVE3, où les producteurs céréaliers doivent répondre à beaucoup de critères. Ces différentes options de cahiers des charges sont considérées comme une voix intermédiaire entre le conventionnel et le bio ». Elle précise qu'elle n'a « pas l'infrastructure » pour le bio, et qu'elle « croit en cette voix intermédiaire ».

Des questions de sécurisation du marché, qui conditionnent le développement de ces filières, se posent néanmoins ; lorsqu'un nouveau label est mis en place, *« on ne sait pas trop comment il va se placer sur le marché »*.

Autre limitation, l'accès à l'eau. *« Il n'est pas rare que les volumes soient diminués en cours de campagne. Pas d'Irrigation = pas de cultures de printemps. C'est un enjeu stratégique, y compris par rapport à la baisse des phytos pour avoir des rotations dans les cultures, des cultures de printemps, des nouvelles cultures »*.

Globalement les animateurs et animatrices de programmes Eau considèrent que c'est **difficile de travailler avec les opérateurs d'amont-aval.** *« On nous incite à travailler avec les filières, mais pour nous c'est difficile »*. Différents exemples de tentatives de partenariat avec les coopératives et négoces en céréales montrent, d'une part, qu'ils restent plutôt en retrait au moment de définir en COPIL des actions à mener, et d'autre part, une réticence à associer les animateur·rices eau à leurs propres actions (visites, essais de colza associé chez les agriculteurs, en collaboration avec la Chambre d'agriculture et Arvalis, etc.).

> *On demande à être présents sur des actions qu'ils organisent, au moment des semis, on l'apprend après… On a l'impression qu'ils nous squeezent. Par contre eux quand ils organisent la visite, ils envoient à tous les agriculteurs un SMS, et ils ont du monde. Ils se connaissent bien avec les agriculteurs.*

> *Lors des réunions du COPIL et Cotech, on présente les diaporamas et on les anime. Mais là aussi c'est bizarre, on est censé être en co-construction avec les partenaires. En fait c'est un monologue. Ils sont là mais pas très réactifs, par exemple cette année on a dit qu'on aimerait travailler sur les filières et on a demandé : qu'est-ce qu'on peut faire ? On n'a pas eu de réaction de leur part. Ils sont concurrents en plus ! Donc il y a plein de choses qui nous échappent.*

Cette absence de collaboration est d'autant plus regrettable que les technicien·nes de coopératives et négoces sont considéré·es par les animateur·rices eau comme de bons connaisseurs des agriculteurs. Ils constatent aussi une certaine disjonction entre les « ingénieur·es agro » ou les « chargé·es d'environnement » qui participent aux COPIL et Cotech, d'un côté, et les technicien·nes silo ou les commerciaux·ales, au contact direct des agriculteurs sur le terrain, de l'autre.

- Au final, **quelle place la question environnementale a-t-elle vraiment dans les logiques des filières ?** Est-ce que le fait d'être sur des zones à fort enjeu autour de la qualité de l'eau oriente les stratégies des acteurs de l'amont et l'aval ? C'est loin d'être évident, notamment lorsque ces stratégies ne sont pas raisonnées à l'échelle des bassins versants et des périmètres à enjeux eau. Mais cela dépend des entreprises, de leur taille, de leurs débouchés et de leur ancrage territorial. **Comment alors renforcer des partenariats stratégiques avec ces acteurs ?**

3.6 Un portage politique pas suffisamment fort et affirmé publiquement

Des élu·es professionnel·les agricoles qui s'engagent peu vis-à-vis de la qualité de l'eau

Les difficultés de partenariat avec les organisations professionnelles agricoles sont renvoyées dans certains cas au positionnement des élu·es professionnel·les de ces structures vis-à-vis des problématiques de l'eau : *« Les élus ne s'impliquent pas suffisamment »*.

> *« C'est arrivé qu'on avance d'un point de vue technique mais pour aller plus loin, il faudrait plus d'engagement politique. »*

Qu'est-ce que signifierait s'impliquer ? « Relayer les objectifs des programmes Re-Sources », « Aller dans le même sens que les salariés animateurs », leur donner les moyens de concevoir et de mettre en pratique des propositions techniques ambitieuses.

Et pour cela il faudrait davantage de dialogue, il faudrait une rencontre « entre nos élus respectifs : élus des organismes agricoles, Chambre d'agriculture notamment, et élus des collectivités locales ». Mais pas seulement pour s'accorder sur des grands objectifs, comme cela peut se passer lors des réunions de Copil. Il faudrait **que puissent être discutés des critères mesurables d'évolution des pratiques, des objectifs quantifiés**, par exemple *« si l'objectif c'est augmenter les couverts végétaux, avoir une réflexion collective sur : à partir de quelle ampleur de mise en œuvre cette pratique peut être efficace sur la qualité de l'eau ? »*

En l'absence de positionnement public des élu·es locaux·ales et de l'Etat, des animateurs et animatrices agricoles en première ligne pour communiquer sur la réglementation

Le positionnement des élu·es locaux·ales et, en amont, celui de l'Etat (par ses délégations sur les territoires : DDTM, DRAAF) est considéré comme trop timide lorsqu'il s'agit de communiquer sur les mesures réglementaires et de garantir ainsi la légitimité de l'intervention des agents de terrain (ceux des organisations agricoles, comme ceux en charge des programmes Eau).

> *« Les services de l'Etat ne présentent pas les nouvelles mesures de la directive nitrates, ils demandent aux Chambres d'agriculture de le faire… Il y a même l'idée que, à terme, les Chambres devraient faire le contrôle. »*

En déléguant cette responsabilité aux agents, ces derniers doivent se débrouiller pour gérer les tensions entre leur positionnement vis-à-vis des agriculteurs (en réponse à leurs attentes d'appui et de services selon des priorités propres) et des missions en accord qui répondent à des directives nationales ou européennes en faveur de la protection des ressources naturelles.

Finalement, c'est un peu comme si personne ne voulait assumer la responsabilité des choix de politiques publiques en faveur de la protection des ressources. Ce qui contribue à fragiliser la position des animateurs et animatrices de terrain ; ils et elles sont alors perçus comme le relais des « écolos », de la pression des associations ou de tel ou tel groupe d'habitants « qui n'y connaissent rien à l'agriculture », plutôt que comme des agents parmi d'autres au service d'une même politique agricole.

L'ensemble de ces difficultés ne signifie pas qu'il n'y a pas « des choses qui marchent », des pratiques qui évoluent sur les territoires : mise en place d'essais, passage d'agriculteurs au bio, augmentation des surfaces couvertes en intercultures, etc. **Le problème c'est le décalage de ces actions et de ce qu'elles produisent, avec l'ampleur de ce qu'il faudrait arriver à « faire bouger »**, pour que cela se traduise concrètement et massivement (chiffres à l'appui) en termes de diminution d'usage de produits polluants et de développement de pratiques de protection, et finalement d'impact sur la qualité de l'eau.

> *Il y a les marchés, il y a les politiques agricoles, … donc au bout du compte je me demande ce qu'on peut vraiment faire, sur quoi on peut agir, dans notre métier d'animation ?*
>
> *Est-ce qu'on a les moyens de faire ce qu'on nous demande, avec de grandes ambitions ?*

4. CE QUE NOUS ENSEIGNENT CES DIFFICULTÉS

Des pistes de travail pour peser sur les facteurs d'évolution des modes de production

Que nous disent ces difficultés à propos des dimensions en jeu dans l'intervention des animateurs·rices et responsables de programmes d'actions sur l'eau, de la manière dont celle-ci interagit avec les dynamiques agricoles sur les territoires, et finalement du poids qu'elle peut espérer avoir sur les modes de production agricole et leur évolution ?

Quels enseignements et pistes de travail peut-on formuler à partir de là[10], sur quoi agir pour renforcer l'impact des programmes sur cette évolution, et au final sur la qualité de l'eau et de l'environnement ? Mais tout doit-il reposer sur de tels programmes, quels autres leviers faudrait-il activer pour peser sur les modes de production agricole, au regard des enjeux de protection de la qualité de l'eau brute ?

Retour sur les dimensions en jeu

Les questionnements et analyses partagés lors des différentes séquences de travail au sein du groupe d'animateur·rices et coordinateur·rices de programmes Re-Sources, autour de la difficulté à mobiliser davantage d'agriculteurs vers des évolutions de pratiques favorables à la qualité de l'eau, ont mis en évidence différentes dimensions ou registres de facteurs :

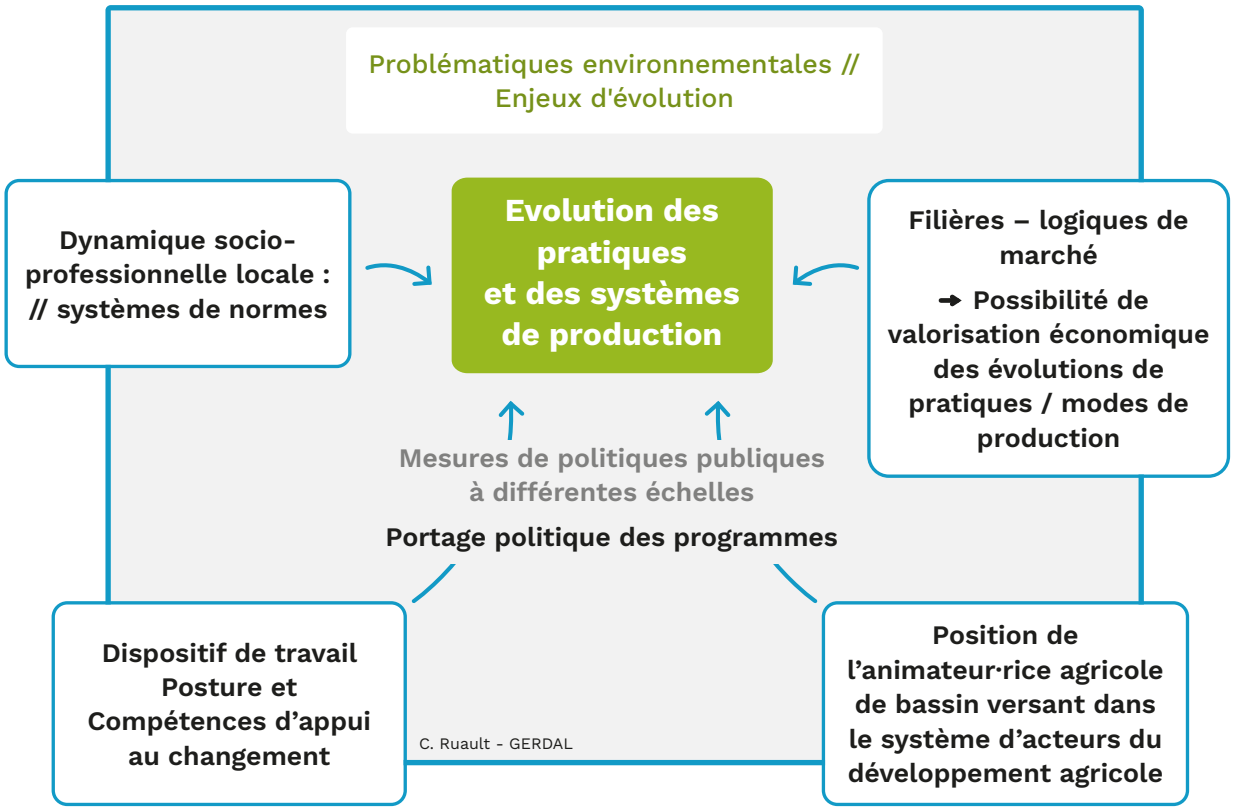
- **Les dispositifs de travail, la manière d'intervenir auprès des agriculteurs :** comment sont appréhendés les agriculteurs là où ils en sont de leur réflexion ? Comment est organisée concrètement l'intervention, à quelles échelles, selon quelles modalités, (conseil individuel ou collectif, types d'activités, étapes…), avec quels outils ou mesures de soutien, etc. ?
- **La façon dont ce qui est ainsi proposé aux agriculteurs s'articule avec les dynamiques socio-professionnelles et avec les objets en débat** (le sens que cela prend – ou non- au regard de leurs préoccupations, de leurs objectifs), **sur un territoire donné**.
- **Les types et niveaux de compétences auxquels cela renvoie pour les intervenants :** compétences techniques, compétences d'animation, compétences d'analyse pour décrypter le contexte et les situations d'intervention.
- **La position des agents** (animateur·rices, technicien·nes, coordinateur·rices…) **en charge des programmes eau dans le système d'acteurs du développement agricole** : comment ils sont – ou non - connus et reconnus par les agriculteurs et par les organismes de développement agricole ou les opérateurs amont-aval, leur poids dans l'ensemble des interlocuteurs des agriculteurs…
- **La manière dont ces programmes sont portés politiquement** : nature de la commande passée auprès des agents, et qui porte la responsabilité de cette commande.
- **L'articulation entre les programmes d'action sur l'eau et les dynamiques de filières et de marché**

Aucune de ces dimensions ne peut être isolée, qu'on raisonne du point de vue des agriculteurs ou du point de vue des agents, et au regard de l'efficacité de l'action. La définition d'un dispositif de travail pertinent renvoie par exemple à la manière dont on arrive à tenir compte des échelles

10. Ces enseignements ont été discutés lors d'une réunion en juin 2022 qui a réuni des membres du groupe de réflexion, des chargé·es de programmes des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, l'Ifrée et le Gerdal.

habituelles de dialogue et d'échange entre agriculteurs, des groupes existants, des clivages éventuels… Mais la marge de manœuvre des agents pour définir un tel dispositif est liée à la manière dont ils sont reconnus et aux partenariats plus ou moins effectifs qu'ils arrivent à mettre en place avec les structures qui travaillent au quotidien avec les agriculteurs. Cette marge de manœuvre et cette reconnaissance de leurs missions renvoient notamment à la manière dont sont relayés, au sein du monde agricole et des institutions qui y ont une voie dominante, les objectifs au service desquels ils interviennent.

La mobilisation des agriculteurs autour d'objectifs d'évolution des modes de production, en lien avec la protection des ressources, est donc à raisonner au regard de l'ensemble de ces différentes dimensions.



Différents facteurs / dimensions pour renforcer l'impact de l'appui au changement

4.1 Des méthodes d'intervention à renforcer, des dispositifs de travail à reconfigurer pour mieux les articuler avec les dynamiques socioprofessionnelles

Sur ce plan, les principaux points d'attention relevés au sein du groupe de travail, portent sur :

- La définition de contenus thématiques d'activités : mieux cerner, derrière le terme général agriculteurs, la diversité des préoccupations et questions que soulèvent, suivant leurs situations, les objectifs-demandes qui leur sont adressés. Cela implique un travail spécifique pour y accéder et pour en faire une problématique validée par les agriculteurs du territoire.
- Le choix des échelles d'intervention et leur articulation avec les dynamiques socioprofessionnelles : les échelles d'interconnaissance des agriculteurs, leurs habitudes et formes de relations de dialogue et de travail.
- Le suivi sur la durée des activités et des évolutions dans les exploitations, versus des interventions ponctuelles sans suite, et ce que cela implique.
- Les modalités concrètes d'animation (lors de journées d'échanges de pratiques, formations, interventions d'experts, etc.) adaptées à la diversité des agriculteurs et des types de questions de travail, et permettant de « se déplacer vers » les publics éloignés.

Raisonner en termes d'aide à la formulation et la résolution de problèmes complexes et rompre avec la logique de projet

Travailler sur des compétences de méthode (comme nous avons pu le faire lors de séquences pratiques au sein du groupe d'agents), c'est en même temps **revisiter la posture et la relation de conseil / appui aux agriculteurs.** En repartant de la compréhension des processus de changement du côté des agriculteurs, il s'agit de raisonner en termes **d'appui à des processus de formulation et de résolution de problèmes**, plutôt que d'actions à mener (souvent prédéterminées) selon une logique de projet.

Sur cette base, et parce que de tels processus renvoient d'abord à une activité de réflexion, les compétences et la posture de l'animateur·rice sont centrées sur une aide méthodologique à la réflexion pour aider les agriculteurs : à formuler les problèmes et à chercher des solutions adaptées à leurs situations et conditions de travail.

↘ Formuler des problèmes traitables, condition de la possibilité d'engagement des agriculteurs dans des changements de pratiques

Sans détailler ici les outils de méthode auxquels renvoie l'activité d'**aide méthodologique à la réflexion** (on se reportera à Darré, 2006. *La Recherche co-active de solutions entre agents de développement et agriculteurs*), cela commence par une grande attention portée à la **formulation de questions d'action précises** avec les agriculteurs[11], condition pour que le travail à mener, et les apports de connaissances pour alimenter ensuite la réflexion, soient bien ancrés dans la réalité du fonctionnement des exploitations. Cela implique de **créer les conditions, en temps et en lieux, d'une expression par les agriculteurs de leur manière d'analyser les - leurs - situations**, et des problèmes que leur posent les propositions et objectifs dont sont porteurs les animateurs et animatrices de programme.

Point d'attention

Au travers de ce principe se pose cependant la question de la **délimitation du « champ thématique » à l'intérieur duquel ces préoccupations des agriculteurs peuvent être exprimées : si la limitation de l'usage des traitements n'est pas une donnée incontournable du contexte, les préoccupations que cela soulève peuvent difficilement être formulées.**

> *« Il faut mieux appréhender les problèmes de terrain… Nous acteurs de l'eau, on a l'habitude d'arriver avec nos propositions, mais l'agriculteur n'en a pas besoin, il n'a pas besoin de changer, d'autant moins s'il a une bonne santé économique de son exploitation »*
>
> Animateur de programme, réunion juin 2022.

Cela renvoie à la fois à **clarté du portage politique** et à la façon dont les objectifs à atteindre se traduisent (ou non) au travers des mesures plus ou moins concrètes. Car, s'il s'agit de partir des préoccupations des agriculteurs pour orienter le travail à mener avec eux de façon précise, il ne s'agit pas pour autant de laisser de côté les objectifs à atteindre. **Pour que les animateur·rices puissent se mettre au service des agriculteurs pour résoudre les problèmes qu'ils se posent à propos de ce qui leur est demandé, il faut que la légitimité des enjeux d'évolution de pratiques par rapport à la qualité de l'eau soit incontestable.** Cette légitimité doit être assurée, construite, en amont de l'intervention de l'animateur·rice, par la réglementation et les orientions de politique publique aux différentes échelles (Europe, Etat, Régions …) et par la façon dont celles-ci sont relayées, portées par les acteurs politiques de poids localement. Autrement dit, si l'agent de développement est positionné comme une aide

11. Voir aussi - Ruault C., et Lemery B. , 2000 : Analyse sociologique d'actions de protection et de gestion de la ressource en eau. Des enseignements pour l'action. Rapport AC3A – Gerdal
- Soulard et al, 2006. Construction participative d'un projet territorial agriculture et environnement en Val de Saône

à la formulation et la résolution de problèmes rencontrés par les agriculteurs dans les changements de pratiques attendus, alors il doit être dégagé du rôle de justification des orientations politiques prises en faveur de ces changements et de leur caractère incontournable. L'incarnation des deux rôles par l'animateur·rice ne peut que brouiller la compréhension par les agriculteurs de l'intention de son intervention : veut-il·elle me convaincre ? Vient-il·elle m'aider ? **Or ces deux postures, conviction et aide, outre le fait que l'animateur·rice est mal placé·e pour assurer la première, sont peu compatibles.**

Ajoutons que, **dans un contexte où les agriculteurs se sentent stigmatisés, la manière dont les objectifs qui leur sont adressés sont formulés, joue un rôle important** : s'agit-il de « réduire les pollutions d'origine agricole », ou de « contribuer à la préservation de la qualité de l'eau » ?

La recherche de solutions : combinaison des modalités de travail et souplesse des dispositifs

Mener, sur la base des problèmes formulés avec les agriculteurs, un processus de recherche de solutions implique souvent une combinaison de modalités de travail : apports de connaissances, mise à disposition de propositions techniques, expérimentations, échange de pratiques entre agriculteurs, visites..., choisies au cas par cas en fonction des questions des agriculteurs et selon des étapes qui ne peuvent pas être prédéterminées. On soulignera que les expérimentations seront d'autant plus pertinentes qu'elles combinent l'évaluation de la faisabilité technique et organisationnelle (notamment en travail) des pratiques et de leur impact économique.

Point d'attention

Placer les apports de connaissances scientifiques et techniques dans une problématique d'action précise, c'est-à-dire concrètement, les relier aux questions que se posent les agriculteurs. Il s'agit donc d'**inverser le rapport à l'expertise** : les apports de connaissances, les conseils du technicien·ne ne sont pas le point de départ de la relation avec les agriculteurs (ce qui se traduit par des déroulés d'activités qui commencent par des exposés, des formations, et ensuite on demande aux agriculteurs s'ils ont des questions). **Les apports viennent en réponse à des questions qui se posent lors de la recherche de solutions.** Sachant qu'une bonne part des questions que se posent les agriculteurs ne relèvent pas d'apports d'expertise mais d'échanges entre eux ou avec d'autres acteurs pour préciser, comparer, négocier différentes options.

La mise en place de ce type de démarche d'intervention auprès des agriculteurs, appelle deux remarques :

- **Une nécessaire souplesse de dispositif et de calendrier** qui s'accommode mal de programmes figés, de délais prédéterminés, et de cadres de projet considérés comme trop rigides. *« Les appels à projets compliquent les choses ». « On est bordé par des règlements d'intervention »*. Il y a donc une **réflexion à mener sur le contenu et les critères, voire les modes de financement** des programmes, qui encadrent l'intervention des agents.
- L'expérience montre aussi que privilégier des **modalités de travail en collectif** permet de renforcer les liens entre agriculteurs autour de problèmes communs, augmentant ainsi l'efficacité de la recherche de solutions (en mutualisant les savoirs et expériences, les essais et leurs résultats, voire les investissements...) et amenant à faire de la question de l'évolution de certaines pratiques des objets de débat. Cela implique de revoir les choix d'échelle et de critères d'invitation des agriculteurs. Précisons qu'on ne peut pas prédeterminer la composition des groupes sans avoir une connaissance préalable des problèmes que formulent les agriculteurs. On ne part donc pas de catégories types (typologie d'exploitations ou d'agriculteurs) pour constituer des groupes, mais de préoccupations communes.

Des durées et échelles d'intervention à redéfinir pour mieux les articuler avec les dynamiques socioprofessionnelles

Au-delà des méthodes de conduite d'une réunion, d'une séquence de formation ou d'échange de pratiques, les questions soulevées par les agents (qui mobiliser ? selon quels critères ? quelles modalités ? à quelle échelle… ?) renvoient en amont à la **manière dont sont raisonnés, définis des dispositifs de travail** avec les agriculteurs. Nous entendons par là : des échelles de mobilisation, des formes et contours de collectifs, des liens avec des ressources de connaissances (recherches et expertises, conseiller·ères et institutions spécialisés, initiatives inspirantes …), des étapes et des modalités de travail, permettant de **soutenir le travail que signifie pour les agriculteurs d'engager des changements conséquents de leur système de production** (Lemery, 2011), travail fait de tâtonnements, essais, succès et échecs. La question des échelles et celle de la durée d'intervention doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le choix des échelles d'intervention joue à la fois sur la mobilisation quantitative et sur la possibilité d'une dynamique collective (un débat et des échanges) autour des problèmes à traiter et des moyens pour les traiter. Dans cette perspective, il s'agit de s'appuyer davantage sur **les échelles de sociabilité des agriculteurs.** Ce qui implique deux étapes :

Etape 1 :

Les connaitre, les identifier : des outils d'analyse existent et ont été éprouvés pour cerner les réseaux de dialogue et les échelles d'interconnaissance (voir bibliographie) ; il s'agit aussi d'identifier les collectifs existants, les différents réseaux d'appartenance, les clivages éventuels…

Ces outils permettent de cerner à la fois :

- **Les relations entre agriculteurs** basées d'abord sur le travail, l'entraide ou l'échange informel d'informations, au quotidien… ou liées à l'appartenance à des groupes ou structures plus formalisés
- **Les relations des agriculteurs avec les acteurs d'amont et d'aval** : qui sont les interlocuteurs privilégiés des agriculteurs en matière de conseil technique ? Autour de quels objets techniques, selon quelles démarches et quelles stratégies ces acteurs interviennent-ils ?

Sous ces deux angles, on identifie qui est en relation avec qui, l'échelle, l'objet des relations (pour quoi faire, à quelle occasion), et le contenu des idées, informations, normes qui circulent.

Outre la nécessité de **développer des compétences de maîtrise de ces outils d'analyse**, il faut aussi pouvoir dégager **du temps en amont de l'intervention, pour faire ce travail**. Lequel passe par une relation directe, par des entretiens, avec les agriculteurs et leurs interlocuteurs, et a donc le mérite de produire une bonne connaissance du terrain.

Etape 2 :

Sur la base de cette connaissance, **raisonner l'intervention à ces échelles de sociabilité professionnelle, ce qui suppose de s'affranchir des échelles hydrologiques** (« par masse d'eau ») **et/ ou administratives**. Cela peut amener une subdivision des zones d'intervention ou au contraire un élargissement. C'est le cas par exemple sur l'Aire d'Alimentation de Captage du Landrais dont le périmètre n'inclut qu'une partie de certaines communes concernées, alors que l'ensemble des agriculteurs ont des relations entre eux à cette échelle (et à des échelles plus larges aussi) qu'ils soient ou non sur le périmètre de l'Aire d'Alimentation de Captage.

Par ailleurs, définir un dispositif de travail pertinent au regard des spécificités des dynamiques agricoles, c'est forcément des choix à faire au cas par cas. Une telle souplesse, nous l'avons souligné, s'accommode mal des **logiques bureaucratiques propres au raisonnement par projet**, avec des critères prédéterminés, des actions types, des délais contraints, etc.

> *Elargir le périmètre, ça pose des problèmes de financement : pour des actions collectives, pas de problèmes, mais pour des actions individuelles... le programme Re-Sources, si l'agriculteur n'est pas dans le périmètre de captage. Tout dépend si c'est de la formation, de l'expérimentation, ou... ?*

Travailler sur la durée, et avec suffisamment de temps et de proximité avec les agriculteurs, ainsi qu'avec les organismes techniques et économiques avec lesquels ils travaillent, apparait comme une sorte d'évidence pour appuyer les processus d'évolution de pratiques. Or les missions des animateur·rices de programmes eau ne sont pas forcément pensées comme telles et adaptées à de telles exigences.

> Si les dispositifs d'intervention sont à repenser, les méthodes et compétences des animateurs et animatrices à renforcer, ces questions ne peuvent être dissociées du cadre d'action dans lequel ils·elles exercent leurs missions.
>
> La possibilité pour les agents, quels qu'ils soient, d'exercer de façon plus ou moins efficace une mission d'appui aux changements de pratiques agricoles, renvoie à de nombreux éléments (autres que méthodologiques) qui tiennent au contexte institutionnel et politique dans lequel ils interviennent, et qui déterminent les contours de leur intervention, leurs moyens et marge de manœuvre.
>
> Une telle mission ne peut avoir d'impact, dans le sens de « mobilisation des agriculteurs » et d'évolution substantielle des modes de production (versus quelques agriculteurs à la marge) que dans le cadre d'une lisibilité et d'une cohérence des stratégies de développement, autrement dit d'une coordination entre opérateurs, d'un lien avec les filières qui reste à construire, ainsi que d'un portage politique fort.

4.2 Augmenter la marge de manœuvre de l'intervenant et renforcer sa position dans le système d'acteurs du développement agricole

Clarifier les missions de l'animateur et de l'animatrice de programme Eau et son champ d'intervention

Les échanges d'expériences entre agents ont mis en évidence un **écart important entre les missions de l'animateur·rice de programme eau**, telles que définies dans les contrats Re-Sources, **et la façon dont cela se passe sur les territoires**.

> « Un animateur est recruté sur chaque bassin par la structure porteuse du programme Re-Sources localement, pour assurer le suivi financier et administratif, la coordination de l'opération, la concertation constructive avec les acteurs locaux, l'information, la sensibilisation, la formation. Le public visé comprend tous les utilisateurs potentiels de fertilisants azotés et de produits phytosanitaires (agriculteurs, services municipaux, services de l'équipement, jardiniers amateurs, ...). » (Extrait du programme Re-Sources)

D'une part, **l'ambition de ces missions contraste avec la fragilité de la position de l'animateur et de l'animatrice :** manque de moyens, difficulté d'établir une coordination et un partenariat avec les principaux intervenants «habituels » des agriculteurs (intervenants variables d'un agriculteur à l'autre).

D'autre part, on trouve dans les postes des agents **à la fois des missions de pilotage et de coordination**, renvoyant plutôt à des instances de type COPIL et à des relations avec des interlocuteurs institutionnels, et des **missions de formation, sensibilisation, conseil et animation de terrain**.

Il apparaît donc nécessaire de clarifier les missions de l'animateur·rice et son champ d'intervention.

- Cet objectif de clarification soulève une question centrale : **qui est le mieux placé pour - ou doit - remplir ces missions d'accompagnement du changement auprès des agriculteurs ?** La position fragile des animateur·rices de programme eau dans le système d'acteurs du développement agricole leur permet difficilement d'assurer une telle fonction, qui demande une forte présence sur le terrain, un appui aux agriculteurs dans la durée, une place reconnue vis-à-vis d'autres interlocuteurs des agriculteurs, des liens importants avec la recherche, des objectifs et un portage politique clairs sur lesquels s'appuyer... **Autant de facteurs qui conditionnent au final la lisibilité, la cohérence des actions, des messages, conseils, adressés aux agriculteurs.**

> *Outre les nombreuses questions de méthode déjà soulevées, accompagner les agriculteurs de façon pertinente est considéré comme indissociable de « compétences techniques multiples qu'on ne peut pas toutes avoir ; il faut être compétent sur l'agroécologie, le foncier, la physiologie et la chimie de l'eau, la réglementation ... , impossible de porter tout cela (responsable de programme Eau).*

Plusieurs options sont alors possibles :

- Soit on clarifie le cadre de travail et on renforce les moyens des animateurs et animatrices de programme eau, pour exercer des missions de conseil / appui direct aux agriculteurs en lien avec la protection des ressources naturelles.
- Soit on considère que ces missions sont à intégrer par les organismes de développement et de conseil agricole, les opérateurs amont-aval, dans leurs interventions « habituelles ». On s'en tient alors à un rôle de coordination, mais dont on a vu les limites pour « peser » sur ces acteurs, si le partenariat reste un affichage et si le portage politique par les élu·es professionnel·les est faible.

Renforcer les partenariats et la cohérence des actions pour augmenter leur lisibilité auprès des agriculteurs

Les difficultés des agents à travailler en lien étroit avec les organismes de développement agricole, d'une part, et avec les opérateurs amont-aval d'autre part, se traduisent par un poids relativement faible des actions qu'ils proposent dans l'ensemble des interventions de développement agricole sur le territoire. Les enjeux de protection des ressources semblent ainsi rester à la marge dans les orientations du développement agricole et dans les stratégies des filières.

On peut alors proposer **plusieurs options qui rejoignent le point précédent** :

Option 1 :

Renforcer le « partenariat d'intervention » avec les organisations professionnelles agricoles (OPA), et les opérateurs amont-aval, sur un territoire donné ; ce qui invite à questionner **la nature des contrats passés entre les différents opérateurs.**

Face à ce qui est considéré comme « un manque d'engagement des acteurs agricoles », les chargé·es de programmes d'Agence de l'eau ont mentionné l'idée de réunir autour de la table les Organisations Professionnelles Agricoles, la recherche, etc. pour arriver à un « pacte d'engagement ». Dans ce but, il faut pouvoir **mettre en discussion des objectifs opérationnels, des critères de résultats**, s'accorder sur des **objets techniques**, partager la réflexion sur **les données à collecter, sur les modalités de travail avec les agriculteurs**, sur l'articulation entre les actions et compétences des uns et des autres.

↘ **Revoir les instances de pilotage**

Pour avoir lieu, ce type de **débat technique** (quoi faire et comment faire concrètement) est à dissocier du **débat stratégique et politique** qui domine dans des instances de pilotage (Diaz et al, 2018). Au sein de ces instances se jouent avant tout des arbitrages pour la répartition des moyens financiers, et des rapports de force autour d'enjeux de légitimité, d'occupation du terrain, ou d'affichage de grands objectifs (par exemple : faut-il parler de « zéro pesticides », de « bio », ou seulement de « pratiques durables » ?).

Les expériences de l'Ifrée et du Gerdal ont montré que pour qu'un débat technique puisse se construire, il convient de mettre en place des instances spécifiques de discussion et de travail entre technicien·nes des différentes structures. Elles doivent cependant être validées par les élu·es et responsables de ces structures, pour que les propositions qui en sortent soient prises en compte.

Option 2 :

Peser auprès de ces acteurs interlocuteurs habituels des agriculteurs, sans intervenir – ou moins- sur le terrain, pour qu'ils prennent en compte les enjeux de protection de la ressource dans leurs activités, de telle sorte qu'il n'y ait pas pour les agriculteurs de disjonction entre « actions sur l'eau » et conseil-appui technico- économique à la maitrise de leurs activités.

En ce qui concerne les entreprises agro-alimentaires, on voit se mettre en place des actions de partenariat, à l'initiative de collectivités territoriales, pour peser (souvent avec des soutiens publics, ou au travers de PSE) sur les contenus de cahiers des charges et contrats passés avec les agriculteurs, et sur la rémunération de pratiques vertueuses.

4.3 Renforcer le portage politique des actions sur l'eau : une condition pour que les agents puissent faire leur travail

C'est un point qui a été largement discuté lors de la réunion de partage des résultats, et une dimension indissociable des différentes options formulées plus haut : **un portage politique par les responsables professionnels agricoles, mais aussi par des élu·es locaux·ales** (au titre de la protection des biens communs et de leur compétence Eau (GEMAPI)), **qui n'est pas toujours au rendez-vous et qu'il convient alors de renforcer.** C'est une condition, que nous avons déjà largement évoquée, pour que la protection des ressources ne soit pas appréhendée comme une question de « sensibilité individuelle » des agriculteurs, mais comme un élément incontournable de l'évolution des modes de production et de commercialisation des produits agricoles, quels qu'en soient les scénarios techniques et économiques.

Aujourd'hui, la qualité de l'eau, et plus largement la protection des ressources naturelles, n'est pas une donnée qui fait partie des éléments incontournables du contexte de travail des agriculteurs, constatent certain·es animateurs·rices de programmes eau. *« La qualité de l'eau n'est pas un sujet pour les agriculteurs » ; « On en est encore à remettre en cause les normes de l'OMS sur la dangerosité des nitrates pour la santé. »*

Et la question de l'usage des pesticides reste légitimement du ressort du choix de l'agriculteur. Or *« s'il n'y a qu'un tiers des agriculteurs qui est convaincu (par le problème de qualité de l'eau et par les objectifs qu'on porte), quel impact cela peut-il avoir ? »*. De même, si ceux qui s'engagent dans des systèmes moins polluants tels que l'élevage à l'herbe, les systèmes de cultures diversifiés avec allongement des rotations, ou encore l'agriculture biologique, s'en sortent moins bien (économiquement) que ceux qui sont sur des modes de production contribuant à la dégradation des ressources, cela ne peut que mettre en doute, aux yeux de ces derniers, la pertinence de leurs choix.

Portage politique par les responsables professionnels agricoles, peut-on s'en tenir à des négociations locales ?

En ce qui concerne les élu·es professionnel·les agricoles, on ne peut pas dissocier leur position timide, voire contreproductive, de la question des marchés et des stratégies de filières, déterminants majeurs des choix des agriculteurs. Sans parler de la position qu'occupent certains responsables professionnels dans les entreprises agro-alimentaires qui les conduit à privilégier les stratégies de ces entreprises, et à préserver des intérêts acquis.

Il nous semble que des leviers doivent aussi être activés à une autre échelle et sous un autre angle que celui de négociations entre Organisations Professionnelles Agricoles et acteurs de l'eau localement : à savoir des mesures réglementaires, des mesures de politiques publiques visant à soutenir clairement la valorisation de produits issus de pratiques vertueuses, ou à soutenir les pratiques vertueuses (par les critères de subvention par exemple), et plus largement des mesures de politique publique susceptibles d'agir de façon structurelle sur les systèmes de production et sur la rentabilité de tel ou tel mode de production.

↘ **Il y a urgence à construire la cohérence entre les politiques publiques à différentes échelles et ce qui est proposé dans tel ou tel programme, condition d'une lisibilité de l'action.**

Doit-on attendre que les liens entre la qualité de l'eau et l'activité de production agricole soient démontrés pour chaque molécule retrouvée dans l'eau (argument souvent utilisé par les responsables professionnels qui siègent dans les instances de pilotage), que les constats soient entièrement partagés, mais aussi au bout du compte que les pressions citoyennes deviennent intenables pour les agriculteurs en tant qu'individus, ou que les tensions sociales qui en découlent augmentent - et ce d'abord aux dépens de la position des agriculteurs dans la société) -, pour engager la responsabilité des pouvoirs publics dans la protection d'un bien commun ?

L'agriculture biologique est un exemple emblématique de l'absence d'un tel engagement, avec la faiblesse du soutien au développement et au maintien de ce mode de production, dans un contexte de baisse des prix, et donc de risque de retour en arrière.

Dans ces conditions les animateur·rices des programmes eau se trouvent dans une position « schizophrénique » pour reprendre l'expression de l'une d'entre elles. *« On continue de nous mettre des objectifs hyper ambitieux et on sait qu'ils ne sont pas atteignables »*.

Portage des élu·es des collectivités territoriales : construire une voix politique locale

Quant aux élu·es de collectivités territoriales, le renforcement d'un portage politique de leur part, passe par la nécessité de **construire une voix politique locale audible auprès des agriculteurs et qui soit un point d'appui pour les animateur·rices.** Les expériences de l'Ifrée et du Gerdal sur plusieurs bassins versants dans le cadre de la définition (ou redéfinition) de contrats territoriaux, ainsi que celles de collectivités territoriales, ont mis en évidence plusieurs conditions pour que les élu·es puissent jouer le rôle qu'on attend d'eux·elles :

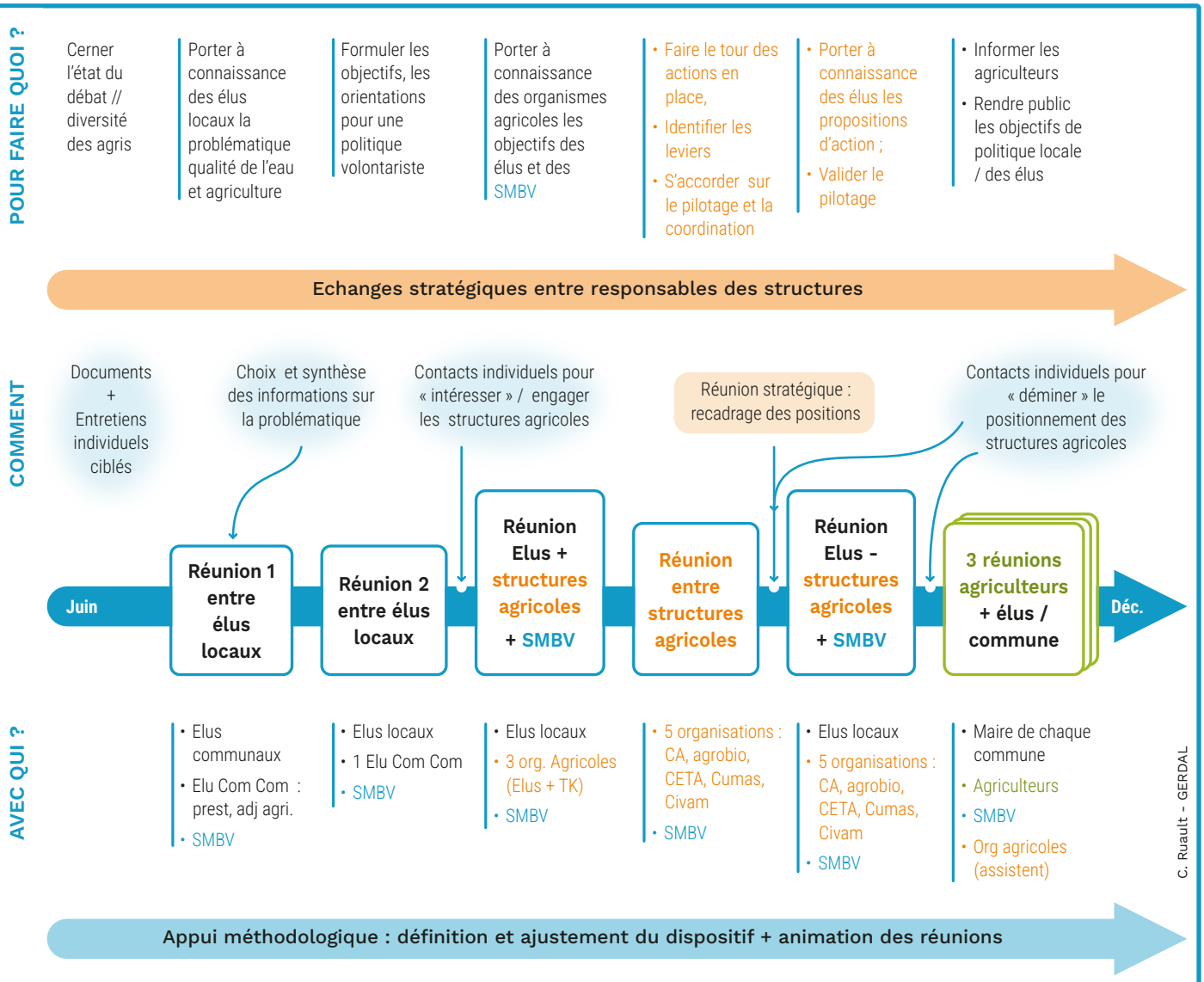
- Un besoin de s'approprier la problématique agricole et d'élaborer leur propre point de vue sur la question du lien, sur leur territoire, entre l'agriculture (telle qu'elle se caractérise) et la préservation des ressources naturelles. Cette connaissance, qui conditionne leur analyse des situations et de « ce qu'il conviendrait de faire » est très inégale suivant les profils socioprofessionnels des élu·es. Parfois ils n'ont pas d'avis ou des visions trop simplistes ou idéalisées. Signalons qu'en milieu rural certain·es élu·es sont agriculteurs, lesquel·les sont alors souvent désigné·es sur les compétences concernant l'agriculture et pour siéger dans les instances de pilotage de programmes où l'agriculture est concernée. Leur positionnement et leur avis, s'ils bénéficient de leur propre expérience pour appréhender de façon réaliste le métier d'agriculteur, peuvent aussi souffrir d'une difficulté à prendre en compte d'autres expériences et conceptions d'autres agriculteurs. Par ailleurs, étant souvent élu·es professionnel·les, leur positionnement répond alors davantage à une visée politique et stratégique, qu'à une analyse pratique des conditions et possibilités d'évolution des modes de production, qui puisse alimenter la réflexion.
- Pour pouvoir se positionner, la nécessité pour les élu·es locaux·ales d'évaluer précisément leurs marges de manœuvre et leviers d'actions est aussi un point important. Cette marge de manœuvre, dès lors qu'il s'agit d'interagir avec le monde agricole, est souvent considérée à priori comme faible. Mais lorsque cette question est étudiée de prés, les choses s'avèrent plus ouvertes (comme le montrent différentes expériences en cours).

  ↘ La construction d'une telle vision précise des choses, d'un point de vue élaboré, qui permettent aux élu·es politiques locaux·ales de se prononcer dans les instances de pilotage et, au-delà, d'affirmer un positionnement public nécessite de **mettre en place des temps et lieux spécifiques de travail entre eux·elles** (à l'échelle d'une AAC, d'une EPCI, d'un programme x ou y), avec un appui méthodologique et un recours à des connaissances et expertises pour alimenter la réflexion. Dans nos expériences, ce type de travail a débouché sur un document validé et signé par les élu·es (maires et adjoints concernés) de toutes les communes du territoire ciblé, qui formule des objectifs à la fois pour garantir l'avenir de l'agriculture et préserver /restaurer la qualité de l'eau, avec des moyens associés.

Pour rendre ensuite ces orientations opérationnelles (les traduire en actions), des temps spécifiques d'échanges avec l'ensemble des technicien·nes des OPA sont nécessaires. Il s'agit de s'accorder sur les actions, les manières d'intervenir auprès des agriculteurs, les ressources de connaissance à mobiliser (recherche, instituts techniques, etc.), les appuis financiers. Il s'agit aussi de s'accorder sur un affichage commun. Nos expériences montrent que l'invitation à des réunions, par exemple, par une commune (avec signature du maire) et un logo commun du programme plutôt que celui des institutions, mobilise davantage les agriculteurs que tel ou tel organisme agricole, ou de gestion de l'eau.

L'exemple en page suivante (issu d'une expérimentation menée sur un sous-bassin du grand Ouest) montre que la construction d'un portage politique affirmé et d'une collaboration inter-institutionnelle, susceptible de favoriser la lisibilité et la cohérence de l'action pour les agriculteurs, relève d'un **travail de construction par étapes et combinant différentes modalités de travail : avec des temps entre pairs et des temps en pluri-acteurs.**

Un processus par étapes, et selon différentes configurations de travail



- Construire une voix politique claire et lisible : comprendre l'agriculture de son territoire, ses enjeux d'évolution, et formuler des objectifs clairs
- Évaluer les leviers d'action du côté des élu·es (instruments de politiques publiques, actions volontaires)

→ Réunions entre pairs (élus) + travail de formulation

- Du côté des opérateurs agricoles, prendre connaissance des orientations politiques (objectifs et moyens mis à disposition) pour cadrer le travail à mener avec les agriculteurs et s'accorder sur les résultats attendus

→ Réunion élus – technicien·nes et responsables d'OPA

- Mettre les différents organismes agricoles autour de la table (// dépasser les clivages idéologiques et les concurrences sur le terrain), pour construire le partenariat opérationnel
- Evaluer - y voir clair sur - les marges de manœuvre technico économiques pour une évolution des pratiques et des systèmes de production, au plus près des réalités agricoles du territoire: types de production, débouchés, filières

→ Réunions entre pairs (technicien·nes des OPA et syndicats de BV)

- Mettre en route le travail avec les agriculteurs
  - Réunions d'informations (portées par les maires) par commune
  - Mise en place des démarches d'intervention en appui (individuel et collectif) à la formulation et la résolution de problèmes

→ Groupe technique pluri-institutionnel pour discuter méthodo et échanger sur les difficultés tout au long du travail

Un exemple de construction du portage politique et de mise en place concertée d'un programme expérimental de sorties des pesticides

5. SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

Renforcer l'impact des programmes d'actions sur l'eau, c'est activer et combiner différents leviers à plusieurs niveaux. Tout ne se joue pas au niveau de l'animateur et de l'animatrice, pas plus qu'au niveau de l'agriculteur et surtout pas de l'agriculteur pris individuellement. On peut situer ces leviers d'action, et les modes d'intervention qui vont avec, à trois niveaux :

- Celui du contexte politique et économique, sous l'angle à la fois réglementaire, et clairement incitatif vis-à-vis de modes de production vertueux.
- Celui du portage politique local et du cadre institutionnel d'intervention des animateurs·rices.

→ Agir sur le cadre de l'intervention

- Celui de l'appui aux agriculteurs, envisagé comme un processus d'aide à la formulation et la résolution de problèmes, qui intègre les dimensions techniques et économiques, et qui s'inscrit dans des dynamiques sociales.

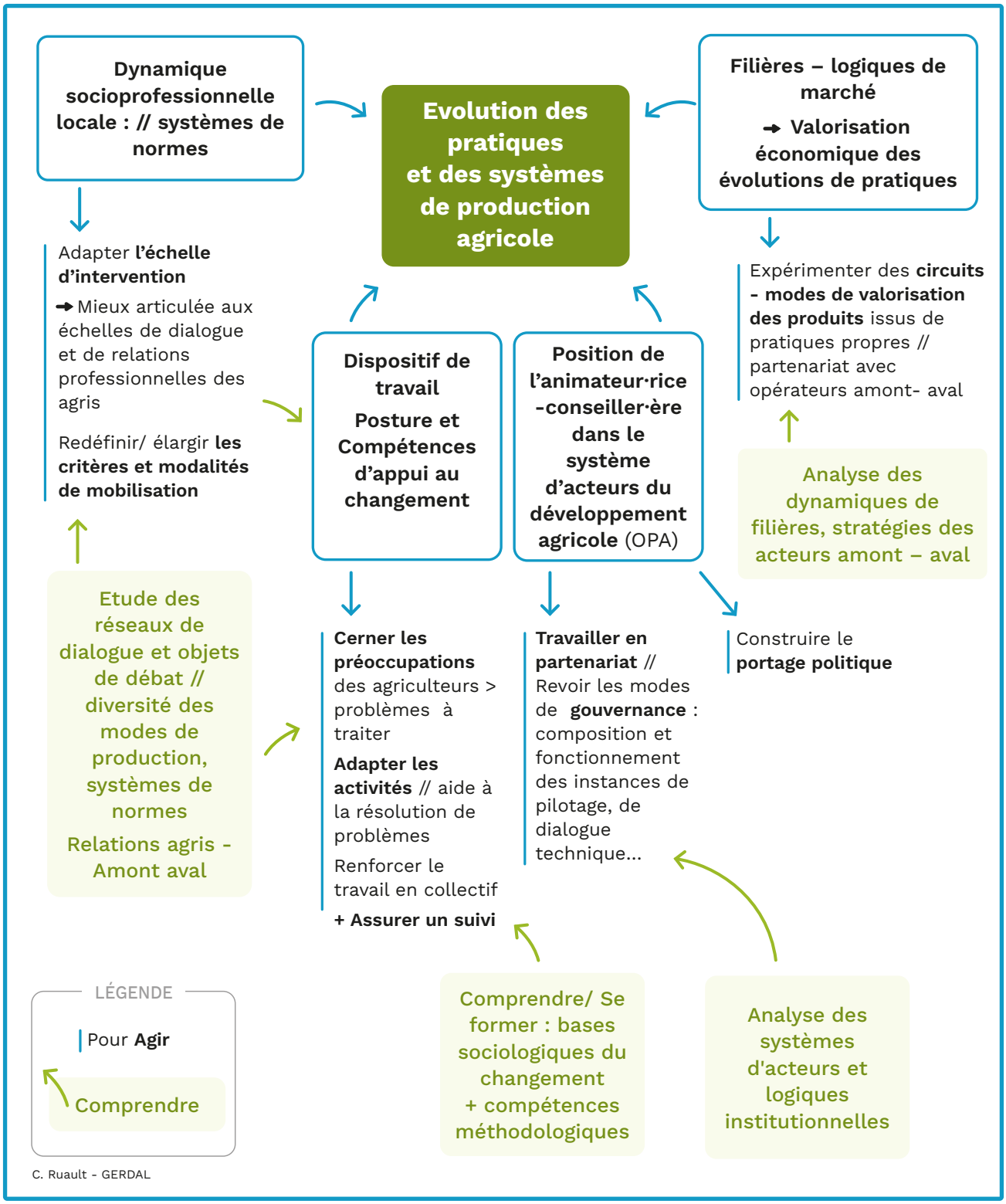
→ Agir sur le processus de changement dans les fermes

Sur ces deux derniers niveaux, les pistes d'amélioration sur le plan de l'action **(Agir)**, renvoient en amont à des moyens d'analyse pour mieux décrypter **(Comprendre)** les situations (les caractéristiques des dynamiques agricoles locales, du contexte institutionnel et politique local) et pour adapter en conséquence les formes et contenus d'intervention.

L'ensemble de ces niveaux doit concourir à augmenter la légitimité des intervenant.es pour intervenir sur les modes de production agricole, et leur capacité/efficacité pour aider les agriculteurs à résoudre les problèmes que leur posent les changements demandés.

5.1 Agir sur le contexte et le cadre institutionnel d'intervention des animateurs et des animatrices pour assurer leur légitimité, la lisibilité et la cohérence des actions pour les agriculteurs

- Politiques publiques : évolution des réglementations et des mesures de soutien - contractualisation, de telle sorte qu'elles fixent un **cadre commun aux différents acteurs**, en amont des choix stratégiques et politiques localisés, et rendent les actions sur l'eau lisibles pour les agriculteurs et « incontournables ».
- Renforcer la position de l'animateur·rice agricole = outre le point ci-dessus :
  - Formuler des enjeux/ objectifs clairs, et travailler sur leur « portage » politique au travers d'une communication publique affirmée, par les acteurs politiques locaux, à la fois du côté des collectivités locales et des responsables professionnels agricoles.
  - Produire et rendre publiques des données de suivi des évolutions d'état des ressources, mais aussi des pratiques agricoles; les rendre « connues » des agriculteurs.
- Clarifier le **statut et les fonctions de l'animateur·rice** ; revoir le rôle largement surestimé d'appui au changement de pratiques, qui leur est attribué.



Différents facteurs / dimensions pour renforcer l'impact de l'appui au changement

- **S'interroger en même temps sur : Qui est le mieux placé** pour assurer ces fonctions ? A partir de quel ancrage institutionnel raisonner l'accompagnement du changement ?
  - **Option 1 :** les acteurs dits « de l'eau » et de la gestion - protection des ressources naturelles mais, à condition de pouvoir construire un partenariat effectif sur le plan opérationnel avec les organismes professionnels agricoles et les opérateurs amont-aval
  - **Option 2 :** les organisations agricoles et opérateurs d'amont-aval intègrent les enjeux environnementaux et climatiques dans leurs stratégies et activités « ordinaires » de développement.
- Revoir la **conception et l'organisation de la gouvernance**, de telle sorte que le débat pratique puisse avoir lieu dans des lieux et selon des temps de travail spécifiques pour traiter les questions pratiques et méthodologiques, distincts des instances de pilotage centrées sur les enjeux stratégiques et politiques.
- Développer les liens avec la recherche.
- ...

5.2 Agir sur le processus d'évolution de pratiques, en appui aux agriculteurs

Sur cette base (ci-dessus) et dans ce cadre seulement :

- Améliorer les dispositifs, formes d'intervention auprès des agriculteurs pour les rendre plus efficaces. Travailler sur les **principes des démarches d'intervention**, et **renforcer les compétences méthodologiques des animateur·rices et conseiller·ères** :
  - Comprendre les logiques d'action des agriculteurs (et non pas les « freins psychologiques ») ; ce qui passe par un dialogue compréhensif avec les agriculteurs.
  - Raisonner à l'échelle de territoires d'action et de travail des agriculteurs (échelles de sociabilité professionnelle) et en termes de dynamique collective.
  - Développer des compétences d'aide à la formulation des problèmes et à la recherche des solutions.
  - Sortir de l'intervention (et du financement) par projets, ou du moins s'en affranchir.
  - Articuler appui technique et prise en compte de l'impact économique des évolutions de pratiques ; relier la problématique agronomique (diversification des cultures, couverture des sols, allongement des rotations, maitrise des maladies et adventices sans, ou en diminuant, l'usage de pesticides chimiques...) et celle de débouchés, valorisation des produits...
- En amont, **développer des moyens et outils d'analyse** pour configurer les dispositifs de travail de manière la plus pertinente possible, c'est-à-dire en tenant compte des caractéristiques des dynamiques socioprofessionnelles agricoles sur un territoire donné. Ces outils d'analyse se situent à deux niveaux :
  - La compréhension de ces dynamiques au niveau des agriculteurs : caractéristiques des réseaux de dialogue, collectifs et formes d'organisation sociale des agriculteurs, lignes de fracture éventuelles et objets de débat, liens avec d'autres acteurs, autour de quoi, sous quelles formes...
  - La caractérisation des systèmes d'acteurs institutionnels (qui fait quoi, auprès de quels agriculteurs, quels liens, concurrences, collaborations entre ces acteurs... ?), de façon à y voir clair sur sa position, déterminer des marges de manœuvre et structurer l'intervention de manière concertée.

CONCLUSION

Ce que nous enseigne ce travail de réflexion et d'analyse, partagé avec les agents en charge des programme de protection de la ressource en eau, c'est **la nécessité, voire l'urgence, de sortir d'une logique de la responsabilisation individuelle et « privée » des agriculteurs sur l'état des ressources naturelles**, pour aller vers une responsabilisation publique et collective, par les choix de politiques publiques et par la cohérence des mesures et stratégies d'intervention de développement en appui au changement de pratiques agricoles.

Les difficultés de ceux et celles qui interviennent sur le terrain auprès des agriculteurs, dans cet objectif de changement de pratiques, montrent clairement les limites d'actions basées sur le volontariat et la sensibilisation des agriculteurs, au prix d'efforts considérables, d'une recherche permanente de nouvelles modalités pour motiver, réunir, garder les agriculteurs et les amener à se questionner sur leurs pratiques. Les méthodes et dispositifs de travail peuvent être améliorés et nous avons proposé et discuté avec les agents, des pistes dans ce sens. Il s'agit notamment de prendre ses distances vis-à-vis d'approches linéaires favorisées par les logiques de projet (diagnostic - plan d'action - évaluation) pour développer une approche mieux ancrée dans la réalité des conditions d'exercice des métiers d'agriculteurs, et de ce que signifie concrètement faire évoluer ses pratiques.

Cependant, l'analyse des difficultés des agents en charge d'actions sur l'eau a surtout révélé la fragilité de leur position au sein des systèmes d'acteurs en place, et le fait qu'ils ne peuvent pas s'appuyer, pour atteindre les objectifs affichés dans les programmes, sur des orientations de politiques publiques (et un portage par les élu·es locaux·ales et professionnel·les à la hauteur de ces orientations), ni sur des réglementations et des moyens en conséquence.

Dans un contexte de tergiversations sur les objectifs affichés de politique agricole à l'échelle nationale et de disjonctions (voire de contradictions) dans les instruments de l'intervention publique, on constate – il en résulte - des tensions croissantes et contre-productives entre le monde agricole et les citoyens qui se mobilisent pour accélérer la transition agroécologique (par la voix d'associations et de mouvements divers, mais aussi à titre individuel). Il est alors particulièrement compliqué pour les agents de terrain d'être perçus comme agissant au service d'une politique de développement agricole affirmée et validée à tous les niveaux, et non d'un « camp » (les écologistes) ou d'une option parmi d'autres dans une supposé possible cohabitation de différents modèles agricoles.

Il nous semble donc que l'efficacité de l'intervention des agents en charge des programmes sur l'eau passe d'abord par un véritable contrat social autour de cette transition agroécologique avec une mise en cohérence entre les objectifs et les moyens associés à tous les niveaux (modalités et critères d'aides directes ou de subventions, appui technique et recherche, formation, politique foncière et d'installation, etc.). Cela impliquerait notamment de :

- **Communiquer sur les données** (de qualité de l'eau, de l'air, du sol, sur les liens avec la santé, etc.) sur la base des connaissances scientifiques existantes, et associer cette communication à la reconnaissance de la responsabilité des politiques publiques (donc une responsabilité collective) dans les choix précédents de modes de production agricole et donc dans l'état de dégradation des ressources naturelles, même si ces choix replacés dans le contexte d'après-guerre se justifiaient.
- **Adopter des mesures réglementaires** qui placent la question de l'usage des pesticides (et concrètement sa forte limitation) comme une donnée incontournable du contexte et non comme une question de choix individuel, produit de la « conscientisation ». Cette conscientisation repose sur les épaules d'acteurs qui n'ont pas le poids institutionnel et les moyens de rendre légitimes et indiscutables leurs arguments.

A partir de là, et sur cette base, les financements pourraient être réorientés massivement sur la recherche et l'appui conseil autour de pratiques écologiquement conformes aux attentes, et les aides aux Organisations Professionnelles Agricoles conditionnées à la mise en place d'un partenariat d'actions et de méthode.

Quant aux aides financières aux agriculteurs ou aux instruments d'intervention sur les marchés, ils pourraient plus clairement être réorientés pour soutenir et augmenter la rentabilité des modes de production et pratiques agricoles vertueuses, telles que l'agriculture biologique par exemple, ou les systèmes d'élevage à base d'herbe, pour compenser les manques à gagner d'une diminution éventuelle de rendement ou de production, ou les aléas du marché (comme c'est le cas pour l'AB aujourd'hui), et pour sécuriser la valorisation des produits issus de telles pratiques.

En tant qu'établissements publics, à l'interface entre l'Etat et les acteurs qui agissent sur le terrain en faveur de la gestion et la protection de l'eau, entre les acteurs politiques élus et les citoyens, les Agences de l'eau nous semblent pouvoir jouer un rôle important pour contribuer à - peser sur - un meilleur « alignement de planètes ». La gestion durable de l'eau, sur le plan quantitatif et qualitatif, et socialement équitable, est un défi majeur des années à venir, alors que les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir, pour les agriculteurs comme pour l'ensemble de la société.

Vous avez dit Planification écologique ?

« S'il s'agit de transformer notre relation à la nature, il faut pouvoir s'appuyer sur une légitimité en acier trempé… Pour l'obtenir, la participation populaire, l'ancrage territorial, l'implication des branches économiques et du monde associatif, l'éclairage des communautés scientifiques, sont indispensables. Elles doivent être organisées en une instance spécifiquement conçue pour le temps long.

[…] en matière d'efficacité politique, la question est : « qui gouverne ? » Où se situe le quartier général et quels sont les moyens dont il dispose pour imposer ses priorités ? Pour réussir, la planification écologique doit être dotée d'un branchement administratif qui lui donne accès aux centres de décision de l'appareil d'Etat en matière économique : en particulier la Banque de France, l'INSEE, la Dares et la sous-direction des politiques sectorielles au sein du ministère de l'économie et des finances. A défaut d'une telle chaine de commandement, la planification restera un supplément d'âme, un espace de coopération dont les priorités se heurteront toujours aux urgences des places fortes économiques et financières.

[…] Le point zéro de la planification écologique c'est la formation d'une statistique écologique publique et d'une comptabilité écologique privée qui nous permettent enfin d'être précisément conscients de ce que nous faisons à la nature ».

Cédric Durand (économiste), Razmig Keucheyan (professeur de sociologie), Le Monde 14 juin 2022

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET POUR ALLER PLUS LOIN

Aulagnier Alexis, 2020. Réduire sans contraindre. Le gouvernement des pratiques agricoles à l'épreuve des pesticides. Thèse de sociologie. IEP Paris 2020

Aulagnier Alexis, 2021. Y a-t-il une alternative aux pesticides ? Publié dans laviedesidees.fr, 19 janvier 2021. https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20210119_pesticides.pdf

Benoit M. et al, 1988. Diagnostic global d'une exploitation agricole : une proposition méthodologique. Etudes et recherches sur les systèmes agraires et le développement. N°13 - INRA

Brossier J. et Chia E. 1990. Pratiques agricoles et qualité de l'eau. Construction d'une recherche-développement dans le cas d'un périmètre hydrominéral. Economie Rurale, n°199.

Candau et Gassiat, 2021. Quand injustice ressentie et inégalité environnementale ne vont pas de pair. Etude de l'effort demandé aux agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau. In : Deldreve J. et al. *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France*. Ed Peter Lang,

Diaz M., Ruault C., Anginot E., 2018. Etude sur la gouvernance du contrat territorial 2014-2018 du bassin versant du Meu. Rapport final : Diagnostic et Propositions

Darré JP, 2006, La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs. Editions GRET, CNEARC, GERDAL. 2006.

Darré JP, 1996, L'invention des pratiques dans l'agriculture. Paris Ed Karthala

Darré JP (Dir.), 1994 : Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et production de connaissance pour l'action. TIP (Technologies Idéologies Pratiques) vol XII, n° 1, éd. érès.

Darré J.P., Le Guen R., Lemery B., 1989 Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. In: Économie rurale. N°192-193, 1989. pp. 115-122

Guichard L et al. 2017. Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer. *Cahiers Agricultures 26* : 14002 www.cahiersagricultures.fr

Hervieu B, Purseigle F. 2013. Sociologie des mondes agricoles. Ed Armand Colin.

Le Guen R, Sigwald A. Le métier d'éleveur face une politique de la biodiversité. Economie Rurale n°249, Janvier- Février 1999.

Le Guen, 2006, *La diversité des logiques de travail en production laitière*, Fourrages, n°185

Lémery B, 2011. Les agriculteurs: une profession en travail. In : Béguin P, Dedieu B, Sabourin E (Dir), Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation. Paris, l'Harmattan.

Lémery B, 2006. Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs. In : Rémy J., Brives H., Lémery B. (coord), 2006, Conseiller en agriculture, INRA ; Educagri éditions, pp. 235-252.

Léon AS, 2012. Les changements de pratiques en agriculture. Synthèse bibliographique. Creseb – Université Rennes2

Meynard JM et al. 2010. Ecophyto R&D. Tome VII, analyse des jeux d'acteurs. 39 p. Disponible sur http://www.inra.dam.front.pad.brainsonic.com/ressources/afile/224986-1b2c9-resource-ecophyto-r-d-tome-vii.html.

Meynard JM et al. 2015. La diversification des cultures : lever les obstacles agronomiques et économiques. Éditions Quae, 106 p

Mérot Ph, 2006. Qualité de l'eau en milieu rural : Savoirs et pratiques dans les bassins versants. Editions INRAE

Mora et al., mars 2023. Agriculture européenne sans pesticides chimiques à l'horizon 2050. Prospective INRAE

Muller Pierre, 2000. La politique agricole française : l'Etat et les organisations. Économie Rurale n°255-256.

Mundler P, Labarthe P, Laurent C, 2004. Les disparités d'accès au conseil. Le cas de la région Rhône-Alpes. Economie Rurale 291 : 26-41.

Programme Re-Sources https://www.re-sources-nouvelle-aquitaine.fr/

Ruault C et Lémery B, 2008. *La mise en place de dispositifs de gestion concertée de la ressource en eau : questions de méthode.* Dans Méral, Castellanet, Lapeyre (Dir) La gestion concertée des ressources Naturelles. L'épreuve du temps. Chapitre 4, pp 87-104, Editions GRET – KARTHALA.

Ruault C et Lémery B, 2000 : *Analyse sociologique d'actions de protection et de gestion de la ressource en eau. Des enseignements pour l'action.* Rapport AC3A (Association des Chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique) - GERDAL. 49 p.+ Annexes

https://www.creseb.fr/voy_content/uploads/2021/04/rapportevaluationactionssurleau-CRuault_2000.pdf

Ruault C & Lémery B. Le conseil de groupe dans le développement agricole et local : pour quoi faire et comment faire. In Conseil et développement en agriculture, nouvelles pratiques. Quae 2009

Ruault C, 1992. Relations professionnelles et élaboration des références techniques en agrobiologie. Actes du congrès de l'ACAB: « L'agriculture biologique aujourd'hui, clés pour la reconversion. » pp. 137-150. Editions Nature et Progrès.

Valantin-Morison M., Ruault C., Lozier J.B., et Leclercq C. 2016 La co-conception d'itinéraires techniques économes en intrants pour la culture du colza. Revue AE&S vol.6, n°2, décembre 2016 : Savoirs agronomiques pour l'action. http://www.agronomie.asso.fr/carrefour-inter-professionnel/evenements-de-lafa/revue-en-ligne/

Prieto L.J., 1975. Pertinence et pratique. Paris : Editions de Minuit.

Soulard C., Kockmann F., Dufoux M., B. Dury B., Moretty P., 2006. Construction participative d'un projet territorial agriculture et environnement en Val de Saône. In : Merot Ph., *Qualité de l'eau en milieu rural. Savoirs et pratiques dans les bassins versants*, 317-322. Editions INRA.

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHE MÉTHODOLOGIQUE POUR CARACTÉRISER LES TERRITOIRES 52

ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES PAR TERRITOIRE 55

ANNEXE 1

Fiche méthodologique

Caractériser le territoire et évaluer la faisabilité d'une expérimentation avec des groupes d'agriculteurs (en partenariat avec d'autres acteurs) sur l'évolution des pratiques agricoles en lien avec la protection de la ressource en eau

Claire Ruault, janvier 2021

Les outils méthodo nécessaires pour faire ce travail ont fait l'objet d'une séquence spécifique de travail

Nom de la structure:

Fonction de la personne qui renseigne la fiche:

✓ **Le Territoire**
- Echelles (taille, nombre de communes ou Com Com), en précisant si plusieurs échelles (syndicat de bassin, AAC, com com, BV, etc. suivant les dispositifs de travail
- Nombre d'agriculteurs (pour telle échelle retenue en priorité pour le travail envisagé dans le cadre du projet)
- Eléments de caractérisation des conditions agro-pédo-climatiques

✓ **L'agriculture de ce territoire : principales productions et évolutions en cours**

Quelle diversité de productions et de modes de production, de *profils** d'agriculteurs ?
Quelles évolutions, innovations en cours dans les fermes ? Portées par quels agriculteurs ?

✓ La **dynamique socioprofessionnelle** (structure et densité des liens professionnels) :
- Réseaux de dialogue et de relations professionnelles entre agriculteurs (forme et densité), coopération et entraide, collectifs (portés par qui, sur quoi, avec quels agriculteurs) => échelle d'interconnaissance ;
- Objets de débat (de quoi les agriculteurs discutent en ce moment) // en lien avec la diversité des modes de production et les évolutions en cours

✓ **Enjeux et problématiques environnementales**

Problématiques liées à l'eau ou autres questions environnementales, en précisant sur quoi on se base : diagnostics, études, résultats objectivés sur l'état des ressources… ou positions de tel ou tel acteur (sous forme de problèmes ou objectifs formulés)

Quels attendus en termes d'évolution des pratiques, formulés du point de vue des acteurs de l'eau ?

Type de programme eau, portés par qui, avec quelles actions :

Depuis quand (historique des actions et dispositifs):

✓ **Caractéristiques et dynamique des filières**

- Quels opérateurs présents sur le territoire ou travaillant avec les agriculteurs ?
- Quelles évolutions (produits, marchés, stratégies, modalités de contractualisation avec les agriculteurs, etc.) ? Portées par quels opérateurs ?

✓ **Acteurs et dynamique institutionnels autour de l'agriculture**

- Qui (organismes de devt , associations, CL…) intervient auprès des agriculteurs et pour faire quoi ?
- Groupes de développement, animés par qui ? Réunissant quels agriculteurs ? A quelle échelle ?
- **Partenariats existant ou potentiel** : Nom d'un (ou plusieurs) partenaire agricole intéressé par le projet et avec qui vous envisagez de travailler …..
- Degré d'avancement du partenariat (ce qui a été convenu ou qu'on fait déjà ensemble)

Un territoire = *(cf. prospective agricole sur les BV Hte Rance et Couesnon + Grille Analyse AC3A)*

- Un certain type d'agriculture et de dynamique agricole (+ ou – diversifiée, + ou – en évolution)
- Des enjeux technico économiques (atour de l'agriculture), e, lien avec une (des) problématique(s) environnementale(s) spécifique(s): + ou – complexes
- Une certaine dynamique des filières : quels opérateurs ? Quelles initiatives, quels processus d'évolution en cours ? Quelles marges de négociation ?
- Une certaine dynamique socioprofessionnelle (structure et densité des liens professionnels) ; échelle d'interconnaissance ; pluri appartenance ; gestion de la diversité ; objets de débat // diversité des modes de production et évolutions en cours
- Des ressources de conseil et d'appui technique: qui intervient, auprès de quels agriculteurs, avec quels moyens, quelles expertises ?

  // des dynamiques institutionnelles: qui fait quoi, quels liens (ou non) entre acteurs, quelles habitudes de travail, quel historique des actions autour de l'eau ou des Q environnementales ?

  ⇨ une certaine marge de manœuvre pour l'animateur agricole ?
  ⇨ en tant que porteur de programme n'intervenant pas directement auprès des agriculteurs ?

En interaction avec :

- Politiques publiques aux différentes échelles; rôle potentiel des collectivités territoriales

Une problématique d'intervention et de construction des actions à mener, spécifique à chaque territoire

***Profil* des agriculteurs**

La notion de « profil » intègre plusieurs critères pour caractériser les personnes enquêtées.
Celle de *profil sociologique* met l'accent sur des critères qui permettent de situer socialement les personnes, et dans le cas qui nous intéresse de les situer dans le milieu agricole : âge, origine géographique et socio professionnelle, formation, parcours avant installation, appartenance à des groupes, des organisations et mandats éventuels …

Les caractéristiques de l'exploitation (taille, productions, etc.) ne sont pas intégrées dans cette notion, même si elles contribuent à la position que l'agriculteur occupe dans le milieu professionnel local.

Par exemple - s'il est en bio et qu'il est le seul bio du secteur
- Si c'est la plus grosse exploitation ou la plus petite, etc.

On peut avoir accès à ces données par enquête ou entretien (toujours en fin d'entretien), sous forme d'une fiche, ou *talon sociologique*

Talon sociologique • Age : • situation de famille : • activité du conjoint : • Formation : • Activité(s) exercée(s) avant l'installation : • Profession des parents (les deux) : • Origine géographique : • Arrivé depuis quand dans la commune :	• Appartenances et relations professionnelles: - Entraide et échange de services (avec qui, situés où, pour quels travaux, fréquence) : - Cuma, copropriété de matériel : - Appartenance à des organisations: syndicats, associations, groupements ... (nom précis de l'organisation et préciser les mandats s'il y en a) : - Utilisation d'internet pour échanger avec d'autres agriculteurs (forum, échange d'infos…) : - Appartenances hors profession :

Consignes complémentaires

✓ **Quelles sources/modalités pour produire / avoir accès aux informations ?**

On peut produire les informations à partir de différents moyens:

- Les matériaux existants dont on dispose ou qu'il faut récupérer : documents, études, statistiques, diagnostics, etc.)
- la connaissance qu'on a déjà du territoire et des agriculteurs, de par son expérience ou celle des collègues
- Des entretiens, enquêtes à mener, avec les agriculteurs en premier lieu ou avec des informateurs privilégiés (cf. indications pour les choisir dans l'annexe : Note méthodologique

✓ **Modalités pour avancer**

On ne peut pas forcément prendre le temps de faire des entretiens, d'où différentes options :

a) Commencer par rassembler les informations qu'on a déjà d'ici la prochaine rencontre

b) Prévoir quelques entretiens pour s'approprier l'outil méthodo de grille d'entretien et mettre les résultats au pot commun de la réflexion et de l'analyse, et en faire d'autres au cours de l'hiver, en demandant un appui éventuel e l'Ifrée ou du Gerdal

Quels types de personnes rencontrer :

- techniciens « historiques » du secteur,
- agriculteurs « frontières » entre différents types d'agricultures,
- agriculteurs engagés depuis plusieurs années dans des initiatives sur le territoire (nouvelles productions, nouvelles organisations pour la production ou la commercialisation),
- agriculteurs représentatifs du modèle « dominant » sur le secteur.

Entretiens définis à partir des hypothèses que vous êtes en mesure de faire sur les réseaux de relations professionnels existants.

c) Proposer un stage étudiant (fin d'étude ingénieur, sujet à définir)

d) ???

✓ **Prise de notes**

Il est indispensable de prendre le plus possible de notes lors des entretiens et de les garder, si possible les mettre au propre pour pouvoir tirer parti des entretiens réalisés , c'est-à-dire en faire une analyse et partager le travail au sein du groupe de réflexion.

Si possible noter fidèlement les dires des personnes.

ANNEXE 2

Problématiques des territoires // synthèse des entretiens avec les animateurs.trices + fiches d'analyse produites par eux (mars 2021)

Territoire	Eléments de caractérisation	Dynamiques collectives	Enjeux eau Propositions de pratiques	Logiques institutionnelles	Problématiques pour la Recherche - action (RA)
SERTAD **Sous bassin Pamproux** (Sèvre Niortaise Amont) 3ème contrat territorial Re-Sources 2019-25	567 agriculteurs, environ **150 sur Ss bassin Pamproux** grandes cultures (74% de la SAU), polyculture-élevage, élevages hors-sol (volailles)	Peu de dynamique collective réseau de 11 agriculteurs qui travaillent sur les couverts en « intercultures courtes », animé par la Ch. d'Agri. (Mathieu) et SERTAD (Paul et Marie). Mais ce n'est pas un groupe, plutôt réseau de fermes	- **nitrates proche 50mg/L avec pics > 50 mg/L** **-Détections régulières de pesticides** • couverture du sol en interculture • techniques alternatives et changt de système • Diversifier les assolements, allonger les rotations, MAE prairies • Protéger les zones sensibles (acquisition foncière et contrat sans pesticide)	Pas connues	On ne connait pas bien les réseaux entre agris et les réseaux d'acteurs Difficile de travailler avec les filières → **Comment enrôler un partenaire agricole dans la démarche (tk de négoce, conseiller Chambre …)?** → **Lien changt de pratiques / dynamiques des filières**
Eau 17 – **AAC du Landrais**	-Captage alimente 4 communes, 750 ha de SAU, 36 agriculteurs, dont 15 qui sont sur 80 % du territoire et 32 sont céréaliers purs. - 2 agriculteurs bio - Zone céréalière mais sols pauvres, pas d'irrigation - Echelle petite, agris se connaissent et « on les connait tous »	GDA de l'Aunis sur le Landrais mais on ne sait pas combien d'agris y sont et quelle échelle du GDA (plus 100 agriculteurs adhérents)	**Problématique Nitrates** • Couverture végétale (obligatoire mais !) ↗ les intercultures, « on est encore sur de la céréale pure et dure » • Conversion à l'AB • animation foncière/ Acquisition zones sensibles, remise aux agris avec baux environnementaux Pas d'irrigation = pas de cultures de printemps, « impasse agronomique, mais on voit quand même du pois en tête d'assolement » - Fractionner l'azote - Diversifier, mais débouchés ? - Légumineuses : opérateurs ont mis en place une filière - Aménagement du BV : zones tampon, haies, etc.	Programme d'action Re-Sources, contrat de territoire 2019 – 23, animé/ Ifrée en concert. avec SAFER, Ch. d'Agri., groupements bio … **Pas vraiment de lien avec le GDA de l'Aunis**	AAC ne correspond pas à une échelle d'interconnaissance Les dynamiques de changement ne se superposent pas à l'échelle de l'AAC ; essayer de repérer les échelles de réseaux // de dynamiques socio professionnelles → **Comment mieux articuler échelle d'action ReSource et échelle d'interconnaissance ?** → **Identifier cette échelle et la dynamique socio-professionnelle** → **Question des débouchés pour favoriser la diversification // dynamique des filières** → **Comment impliquer le maximum d'agriculteurs au-delà des seuls 15 les plus concernés ?**

Territoire	Eléments de caractérisation	Dynamiques collectives	Enjeux eau Propositions de pratiques	Logiques institutionnelles	Problématiques de RA
EPTB Charente captages de Coulonge et St Hippolyte	Territoire très vaste sur 2 départements et 6 sous bassins 3 673 exploitations Grandes cultures et vignes (Cognac) bcp d'agris sont mixtes Céréales + viti Gdes cultures, majorité des céréales partent à l'export via les ports de la Pallice et Tonnay Boutonne. Les marges de manœuvre pour les agriculteurs sont donc compliquées. L'agriculture bio se développe mais has convertis encore faibles.	Groupes présents sur le territoire (non renseigné) - Un Groupe CIVAM (16) - Des groupes chambre d'agri « viticulture durable » avec suivi de campagne type « bouts de vigne »), 10-15 agris : 7 groupes sur le Né, 5 sur Coulonges, avec animateur dédié - 2 groupes sol animés par FDCUMA + AFAF (Asso Française d'Agroforesterie) - CETA : 7 groupes	**Principalement pesticides (herbicides surtout en gdes cultures)** // ↗ des ventes de pesticides • Aménagement des versants (???) • Couverture des sols , maintien de la prairie • Réduction des phytos en vignes et gdes cultures // diversification des assolements • Certification envt HVE (// impulsé par filière Cognac) • et bio (objets de débat) - Quelques Initiatives de **filières de qualité** - ↗ Demande légumineuses - Diverses stratégies // HVE	programme Re-Sources depuis 2015 co-porté par EPTB Charente (Anime le programme), Comm. d'Agglo de La Rochelle et Eau 17). Trentaine partenaires agricoles - Cha. d'Agri. Charente et Charente-Maritime - CIVAM Sud Charente - acteurs du Bio : MAB16, GAB17 et FRAB NA - coop : Océalia, Union Agricole de Segonzac Chérac, Coop de Matha, CARC, Terre Atlantique - Négoces : Ets Nau, Landreau, Piveteau, Isidore, Soufflet Atlantique, NACA (Négoce Agricole Centre Atlantique, - fédé de Chasse 17 et 16 - Interprofession du Cognac	Nombreux partenaires agricoles : mènent les actions sur le terrain avec les agriculteurs, anim. EPTB : pas de face à face en direct des 2 animatrices agricoles de EPTB Souhait d'une réflexion sur les manières d'animer les groupes → **renforcer les démarches des groupes existants pour aller plus loin (dans l'évolution des pratiques) ?** → **Ct créer des dynamiques collectives avec les céréaliers ?** → importance **d'impliquer les partenaires qui font l'animation sur le terrain. Proposition d'un atelier méthodo avec eux** → **Creuser stratégie et rôles des filières notamment en céréales,** par ex. pas de valorisation sur HVE
SMAEP 4B	68 communes (Sud Est de Niort) , 29 captages. Territoire très grand. Infos à droite concernent quels captages ?	Pas d'infos sur les groupes, réseaux etc. Un Civam Seuil du Poitou ?	**Captages classés Grenelle** en 2010- 2015, 2016, puis 2ème programme ReSource 2017-21 Enjeu: **au captage, pas d'amélioration** **Rotations trop courtes et peu diversifiées + prob de résistance aux herbicides**. Par rapport au glyphosate, pour l'instant sans solution. • Expérimentation sur les PSE, mais exploit pas éligibles • Allongement rotations • Autres ???	Nombreux partenaires - Négoces et coop - Chambre Agri., FDCUMA, etc. **Mais quel partenariat ?** Peu de discussion avec acteurs agricoles. (ex: grille de départ, indicateurs, etc. pas rediscutés. **Engagement des acteurs amont aval très variable** / Certaines actions mais sans nous associer Réunions COPIL et Cotech : on présente les diaporamas et on les anime. Censé être en co-construction. En fait c'est un monologue. Présents mais pas très réactifs, par ex: on aimerait travailler sur les filières, on a demandé : qu'est-ce qu'on peut faire ? pas de réaction. Ils sont concurrents en plus ! **Plein de choses qui nous échappent**.	→ **Ct favoriser un dialogue productif entre acteurs de l'eau et acteurs du devt agricole ? Et comment arriver à un type de débat (au-delà du politique) qui permette une problématisation utile à l'action ? Sur quelles bases de données ?** → **Hyp. à creuser sur le rôle des instances de gouvernance** Lien entre gouvernance // avec des enjeux politiques, et dynamique d'action, liée à la dimension pratique → **caractériser le système d'acteurs :** quels enjeux de positionnement (/concurrence) des dif. acteurs, quelle stratégie des coop ? → Question de la **position des anim BV dans le système d'acteurs,** qui détermine l'impact et capacité de mobilisation // légitimé et connaissance de la part des agris.

Territoire	Eléments de caractérisation	Dynamiques collectives	Enjeux Eau et propositions de pratiques	Logiques institutionnelles	Problématiques pour la RA
syndicat Nord-Ouest Charente + **COOP de Mansles**	Echelle : ? Caractéristiques territoire ?	GIEE créée par Coop (15 agris) sur les couverts végétaux, animé par Marine «on veut garder la main car groupe qui fonctionne bien comme ça, on ne veut pas trop changer de choses »	Coop de Mansles : petite structure (250 adhérents) Problématique **herbicide** Autre problématique : **irrigation.** « Pas rare que les volumes soient diminués en cours de campagne. Pour nous **irrigation = enjeu stratégique, accès à l'eau**, y compris par rapport à ↘ des phytos pour avoir des rotations (cultures de printemps, soja, pas rentable si pas irrigué) . • Couverts végétaux ↗ couverture en herbe • Développer les labels • Développer les infrastructures agroécologiques	s'est différentiée en cherchant marchés de niche (lentille, lin, lupin, pois chiche, millet, tournesol stiré, maïs ouacké et filières de qualité : blé tracé (meunerie française), CRC (Raisonné contrôlé, liste positive de produits phytos) , C'est qui le patron, label rouge, agri confiance (norme avec un label), HVE (organisme certificateur : donc on a certifié 11 céréaliers) . Des adhérents qui passent en bio , envoyés à la CORAB Entre vente et conseil , ont choisi la vente	Incertitude sur le **placement du label HVE sur le marché** *« En Cognac, c'est devenu la norme de toute façon, mais sur des céréales, est-ce qu'on y croit ? je sais pas …. »* Attentes : [améliorer compétences pour] *« animer et faire vivre ces groupes là sur des probs techniques ».*
Eaux de Vienne	Territoire (cf. carte programme ReSources) « *Sur 400 agris , environ 150 avec lesquels on travaille de façon approfondie* »	Non renseigné	**Problématique phytos** : **surtout herbicides :** métazachlore et métolachlore **Probs de nitrates** sur Destille Poisses (secteurs d'élevage). Metazachlore utilisé sur le colza très peu d'alternative, si pas utilisé = pas de colza Colza associé (féveroles, trèfle, lentilles fenugrec, sarrasin,…) avec diminution des doses, un seul passage et ↘ des risques de lessivage Colza, plante intéressante pour les nitrates	Eau de Vienne , contact direct avec les agris : pour détecter les thématiques et ensuite on se rapproche des coops (Terrena, Océalia) et Ch d'Agri. , CUMA Avec coop Tests : colza associé (fertilisé et non fertilisé, suivi de l'altise, mesure de biomasse, de l'asso et de l'adventice, et de relargage d'azote mesure des rendements, suivi des auxiliaires avec une entomologiste via BASF Avec Océalia : teste: auxiliaires de cultures, différents types d'assos, techniques de désherbage,	Territoire intéressant à comparer avec les autres sur : - **Positionnement / légitimité d'intervention de l'animateur** Analyser l'impact du lien direct avec les agris sur la légitimité des acteurs de l'eau (Hyp : compétence technique, proximité, capacité à mobiliser un réseau de spécialistes, à faire des essais, etc. - **Mode de gouvernance, pilotage avec Commission opérateurs et Commission agriculteurs =>** en quoi cela joue sur la qualité du débat // // Système d'acteurs (concurrence entre opérateurs, difficulté à avoir un positionnement de leur part

NOTES

PRÉSENTATION DE L'IFRÉE

L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) a pour mission de développer une éducation à l'environnement qui favorise l'implication citoyenne dans un objectif de transition écologique et sociétale.

Structure partenariale réunissant organismes publics et associations, elle s'attache à consolider les compétences des praticiens professionnels et à partager des expériences et des connaissances dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de la participation.

Le projet associatif de l'Ifrée vise quatre grands objectifs :

- **Professionnaliser, consolider les compétences** des acteurs de l'éducation à l'environnement et des transitions
- **Accompagner les acteurs des territoires dans la mise en œuvre du dialogue environnemental et la conduite de dispositifs participatifs** dans le cadre de leurs organisations et projets de transition écologique
- **Expérimenter de nouvelles démarches, concevoir des outils et publier et diffuser des ressources** relatives à l'Education à l'Environnement et à la Participation ;
- **Contribuer à la recherche et à l'innovation relatives aux pratiques** de l'éducation à l'environnement et de la Participation, à travers des démarches réunissant praticiens et chercheur·euses, **en vue d'améliorer les pratiques des acteurs et de favoriser l'expérimentation et l'innovation au niveau de démarches éducatives et participatives.**

PRÉSENTATION DU GERDAL

Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Localisées

GERDAL - Groupe d'Expérimentation et de Recherche : Développement et Actions Locales (association loi 1901) regroupe des chercheur·euses en sciences sociales et des praticiens du développement. A l'interface entre les mondes de la recherche, et du développement agricole et local, le Gerdal mène depuis plus de quarante ans des travaux sur les processus de changement des modes de production et des métiers de l'agriculture : comment les agriculteurs prennent part à l'évolution de leurs pratiques et traitent, en lien avec d'autres acteurs, les problèmes auxquels ils sont confrontés et les demandes qui leur sont adressées ? Comment ils contribuent à la production et la transformation des connaissances qui fondent ces pratiques ; sur quelles dynamiques socio professionnelles reposent ces processus d'innovation, avec une attention particulière portée au rôle des réseaux de dialogue et des groupes ?

Ces travaux s'inscrivent dans une perspective d'action : dans des contextes et autour de problématiques très diverses, le Gerdal expérimente, en partenariat avec des équipes de terrain, des démarches et outils de méthode en appui à ces processus d'innovation, pour renforcer les capacités d'initiative et limiter les effets de sélection. Ces dispositifs visent aussi à créer les conditions d'un dialogue et d'une coopération productive entre agriculteurs et/ou entre acteurs de points de vue différents, dans un contexte de segmentation au sein de la profession agricole et de tensions croissantes avec d'autres acteurs sociaux. Au fil des années le Gerdal a ainsi été amené à travailler avec une grande diversité d'institutions et de réseaux : Chambres d'agriculture, CIVAM, Cuma, associations de producteurs, coopératives, collectivités territoriales (communautés de communes et d'agglomération, PNR, syndicats de bassins versants)... pour traiter de questions concernant l'évolution des pratiques agricoles en lien avec des enjeux de protection des ressources naturelles, la santé animale, le maintien de l'agriculture en péri urbain, la valorisation des produits, la relocalisation de l'alimentation, etc.

Evolution des modes de production agricoles en faveur de la préservation de la ressource en eau, où sont les « freins au changement » ?

Les premiers programmes de reconquête de la qualité de l'eau ont été mis en place sur les bassins versants en France au cours des années 1990 et se poursuivent jusqu'à aujourd'hui, avec des objectifs souvent élargis à la protection de la biodiversité. Plus de vingt ans après, les résultats en termes de qualité de l'eau sont considérés comme largement en dessous des objectifs fixés, voire font état d'une dégradation de la ressource.

Fruit d'une réflexion collective menée par l'Ifrée et le Gerdal avec des animateurs·rices, conseiller·ères, chargé·es de mission et responsables de programmes Re-Sources sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, **ce document questionne les conditions dans lesquelles ces agents exercent leur mission « d'accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution des systèmes de production et des pratiques en faveur de protection de la ressource en eau »**, ainsi que les bases conceptuelles et méthodologiques sur lesquelles se fondent les modes d'intervention auprès des agriculteurs.

En partant d'une mise en commun de leurs expériences pratiques et des difficultés rencontrées, et en s'appuyant sur les apports des travaux du Gerdal sur les processus de changement en agriculture, **l'analyse met à jour les multiples facteurs et dimensions qui jouent sur la manière dont les choses se déroulent sur le terrain avec les agriculteurs et sur les résultats.** Ce sont autant de pistes d'amélioration pour augmenter l'impact des actions sur l'eau, à commencer par la nécessité, voire l'urgence, de sortir d'une approche centrée sur les seuls agriculteurs, ou qui ferait peser la responsabilité des résultats sur l'animation agricole.

Les compétences de méthode et les moyens d'analyse des agents doivent être renforcés pour mieux prendre en compte les réalités des conditions d'exercice des métiers d'agriculteurs dans leur complexité, et pour appréhender l'évolution de leurs pratiques au regard des multiples interactions (techniques, sociales, économiques) dans lesquelles ils se trouvent pris. Mais la capacité des agents en charge « d'actions sur l'eau » à peser sur les situations et à être reconnus par les agriculteurs comme un interlocuteur « valable », renvoie à d'autres facteurs déterminants : la consolidation de leur cadre de travail (financement pérenne, clarification des missions) et le renforcement de leur position dans un paysage institutionnel brouillé (multiplicité d'intervenants auprès des agriculteurs, peu coordonnés, voire en contradiction). **En amont, cela implique de travailler sur la construction de partenariats effectifs entre organisations de développement agricole et avec les opérateur·ices amont-aval, et sur le renforcement du portage politique local, indispensable pour assurer la légitimité des intervenant·es sur le terrain.**

Travaux et publications :
https://www.gerdal.fr/

Contact : Claire Ruault
c.ruault.gerdal@wanadoo.fr

Ifrée – 2 rue de la Mairie, Saint-Léger-de-la-Martinière, 79500 Melle
05 49 09 64 92
ifree@ifree.asso.fr
www.ifree.asso.fr

Démarche réflexive et publication réalisées avec la contribution de :

Dépôt légal : septembre 2026 - ISBN : 978_2_913284_34_0